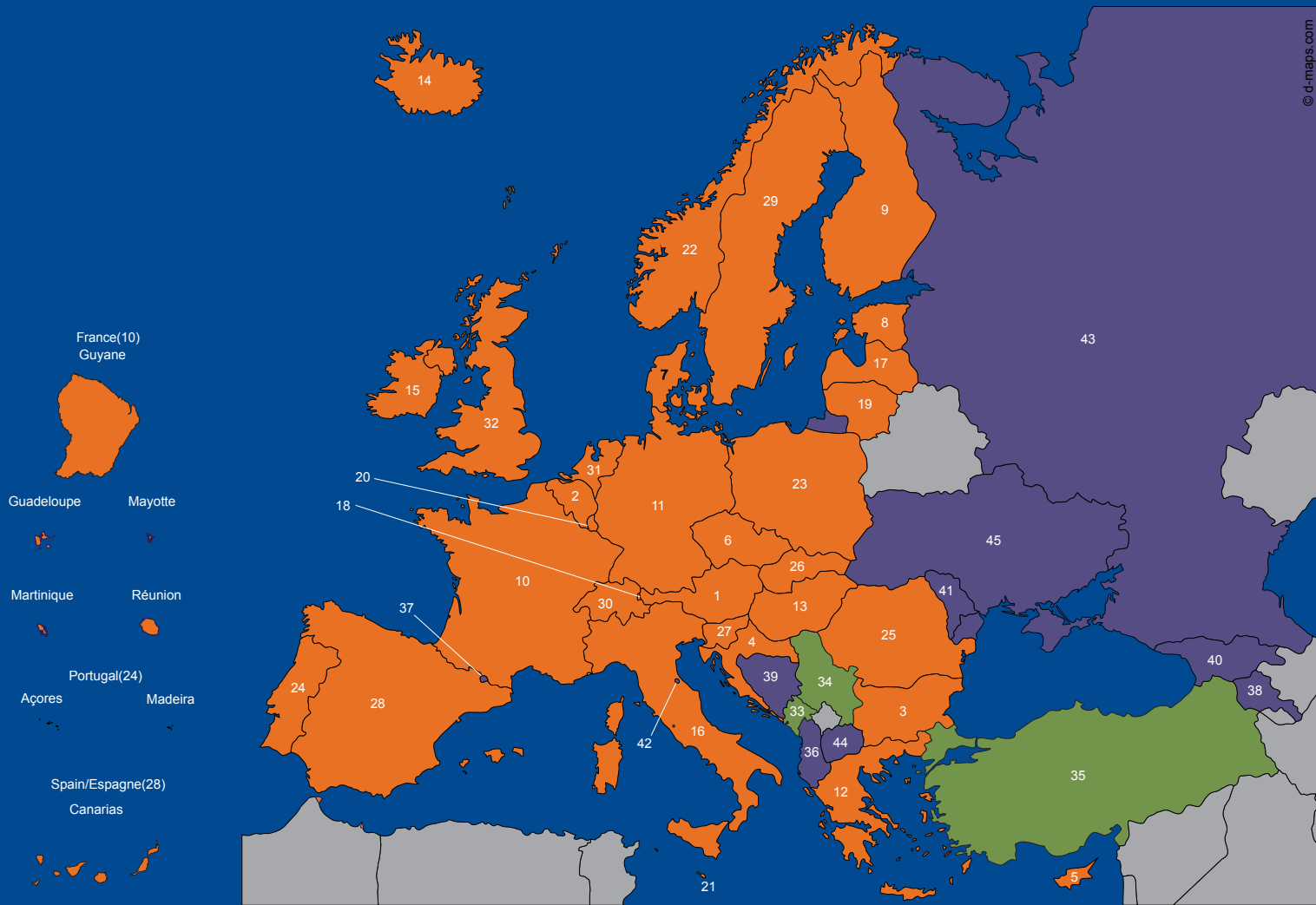




ANNUAL REPORT RAPPORT ANNUEL

2015



Full members / Membres effectifs (32)

- | | | | | | |
|----|--|-------------------------------------|----|--|---------------------------------------|
| 1 | | Austria / Autriche | 17 | | Latvia / Lettonie |
| 2 | | Belgium / Belgique | 18 | | Liechtenstein |
| 3 | | Bulgaria / Bulgarie | 19 | | Lithuania / Lituanie |
| 4 | | Croatia / Croatie | 20 | | Luxembourg |
| 5 | | Cyprus / Chypre | 21 | | Malta / Malte |
| 6 | | Czech Republic / République tchèque | 22 | | Norway / Norvège |
| 7 | | Denmark / Danemark | 23 | | Poland / Pologne |
| 8 | | Estonia / Estonie | 24 | | Portugal |
| 9 | | Finland / Finlande | 25 | | Romania / Roumanie |
| 10 | | France | 26 | | Slovak Republic / République slovaque |
| 11 | | Germany / Allemagne | 27 | | Slovenia / Slovénie |
| 12 | | Greece / Grèce | 28 | | Spain / Espagne |
| 13 | | Hungary / Hongrie | 29 | | Sweden / Suède |
| 14 | | Iceland / Islande | 30 | | Switzerland / Suisse |
| 15 | | Ireland / Irlande | 31 | | The Netherlands / Pays-Bas |
| 16 | | Italy / Italie | 32 | | United-Kingdom / Royaume Uni |

Associate members / Membres associés (3)

- | | | |
|----|--|-------------------------|
| 33 | | Montenegro / Monténégro |
| 34 | | Serbia / Serbie |
| 35 | | Turkey / Turquie |

Observer members / Membres observateurs (10)

- | | | |
|----|--|---|
| 36 | | Albania / Albanie |
| 37 | | Andorra / Andorre |
| 38 | | Armenia / Arménie |
| 39 | | Bosnia and Herzegovina / Bosnie Herzégovine |
| 40 | | Georgia / Géorgie |
| 41 | | Moldova / Moldavie |
| 42 | | Republic of San Marino / République de Saint-Marin |
| 43 | | Russia / Russie |
| 44 | | the former Yugoslav Republic of Macedonia / ex-République yougoslave de Macédoine |
| 45 | | Ukraine |

CONTENT

TABLE DES MATIÈRES

- [2] Foreword
Avant-propos
- [6] About the CCBE
À propos du CCBE
- [12] Highlights
Points essentiels
- [18] Actions 2015
Actions en 2015
- [42] Projects
Projets
- [48] Governance & staff
Direction & personnel

CONTACT:

Council of Bars and Law Societies of Europe
Conseil des barreaux européens

Rue Joseph II, 40/8

1000 Brussels

T +32 (0)2 234 65 10

F +32 (0)2 234 65 11

ccbe@ccbe.eu

www.ccbe.eu

Follow us on   

FOREWORD

AVANT-PROPOS





Maria ŚLAŻAK
2015 CCBE President
Présidente du CCBE 2015

The brutal terrorist attacks in Paris and around the world in 2015 have shocked Europe. The senseless killings of November 13th are still fresh in my memory. We are afraid of the threat of terrorism, but the reaction to this threat is also worrying. To ensure national security, governments go very far in their measures and legislation, and these very often threaten to limit fundamental rights and freedoms. It is our duty as lawyers to promote these rights and freedoms, which are core values of our democracies, and to expose excesses and abuses. The CCBE has addressed cases in which the confidentiality of client-lawyer communication has been breached. In the Prakken d'Oliveira case in The Netherlands, we have managed to end the unlawful interception of client-lawyer communications by the secret services, as long as there is no adequate procedure to monitor such surveillance. Also in France, we have avoided the possibility for secret services to intercept communications with lawyers, judges, journalists and members of Parliament without prior authorisation.

We are monitoring threats to the independence of the judiciary in some member states.

Les attaques terroristes brutales qui se sont déroulées à Paris et dans le monde en 2015 ont choqué l'Europe. Le massacre insensé du 13 novembre est encore bien ancré dans ma mémoire. Nous avons peur de la menace terroriste, mais la réaction à cette menace est également inquiétante. Pour assurer la sécurité nationale, les gouvernements vont particulièrement loin dans les mesures et la législation adoptées, lesquelles risquent souvent de restreindre les libertés et droits fondamentaux. Il est de notre devoir en tant qu'avocats de promouvoir ces droits et libertés, qui sont autant de valeurs fondamentales dans nos démocraties, et de dénoncer les excès et abus. Le CCBE s'est penché sur des affaires de violation de la confidentialité des communications avocat-client. Dans l'affaire Prakken d'Oliveira aux Pays-Bas, nous sommes parvenus à mettre fin à l'interception illégale des communications client-avocat par les services secrets tant qu'il n'existe pas de procédure adéquate pour contrôler cette surveillance. En France, nous avons empêché la possibilité pour les services secrets d'intercepter les communications des avocats, des juges, des journalistes et des députés sans autorisation préalable.

Nous surveillons les menaces à l'indépendance du pouvoir judiciaire dans certains États membres.

The unprecedented wave of migrants, leaving their countries out of fear of war and hunger, and seeking security and a new home in Europe, has challenged the European Union. There are specialised lawyers ready to help authorities with the treatment of asylum demands, working to ensure access to justice for more migrants. The CCBE through its Migration Working Group facilitates the effective deployment of those specialised lawyers in places where the need is the highest.

The organisation of justice in Europe is changing. What is of particular concern is the evolution of the access to justice. Budgets for legal aid are under pressure throughout Europe, threatening to deny access to justice to the most vulnerable of our society. The subjection of lawyers' fees to VAT, a seemingly innocent measure, has a similar impact. For some clients who cannot recover VAT, this increases the cost of access to a lawyer and thus access to Justice considerably. The CCBE has addressed this in two court cases, in Belgium and in France.

The development of new technologies led to our discussion on the future of legal services. The findings of the Future Committee were presented to the European Bars with the aim to continue the work in this field in close cooperation with our members. We are still waiting for Bars' input to our report.

These and other challenges for the legal profession exists also for colleagues around the world. I witnessed a growing exchange of experiences and an increase of solidarity and joint actions during my Presidency. The good example is the 10th anniversary of Three Bar Meetings (Japan Federation of Bar Association, All China Lawyers and CCBE) where all present confirmed the application of the CCBE Charter of Fundamental Principles as a universal instrument for lawyers all over the world. The Parties also decided to exchange their newsletters and information important for securing and further development of the rule of law. Hopefully this evolution will continue in the coming years, and that the CCBE can play a dynamic role to develop this. The international lawyers' community enhances its monitoring of infringements of Human Rights and especially when they concern our colleagues. The CCBE has increased its contribution to the "Defense of the Human Rights Defenders", and have achieved an active collaboration with European Union officials in this field. The European Lawyers' Foundation, officially launched this year, will also elaborate on projects in the field of Human Rights and Rule of Law, to support Bars and Lawyers in countries and new democracies in their efforts to have those rights and the Rule of Law effectively enforced.

My objective as CCBE President was to increase the visibility of the CCBE both in Europe and abroad. The CCBE, its activities, and its achievements are insufficiently known by lawyers and by lawyers' organisations in and outside Europe. Through various speaking opportunities I have represented the CCBE at forums all over the world. With the same objective the CCBE newsletter, CCBEInfo, is now translated into several national languages, in particular into languages of those member states who have only recently joined the EU, as well as those of our associate and observer members. To help those new members to speed up their active participation in our activities, we have facilitated the development of "Twinning Agreements" between more experienced members and newcomers.

We truly appreciated all the marvellous events organised for European Lawyers Day and I hope that this will continue for many years to come.

These contacts and commitments are important dynamics for the CCBE activities and achievements to be seen and acknowledged. It will help the CCBE to build the support it needs to address today's challenges for the legal profession.

Maria Ślęzak
CCBE President



La vague inédite de migrants, partis de leur pays par crainte de la guerre et de la faim, à la recherche de sécurité et d'un nouveau foyer en Europe, pose des défis à l'Union européenne. Des avocats spécialisés sont prêts à aider les autorités dans le traitement des demandes d'asile et s'efforcent à assurer l'accès à la justice pour davantage de migrants. Le CCBE, à travers son groupe de travail sur la migration, facilite le déploiement efficace de ces avocats spécialisés dans les endroits les plus nécessaires.

L'organisation de la justice en Europe est en plein changement. L'évolution de l'accès à la justice est particulièrement préoccupante. Les budgets d'aide juridique sont sous pression dans toute l'Europe, ce qui menace l'accès à la justice pour les personnes les plus vulnérables de notre société. L'assujettissement des honoraires d'avocats à la TVA, une mesure apparemment anodine, a des effets similaires. Les clients qui ne peuvent pas récupérer la TVA voient les frais d'accès à un avocat, et donc à la justice, augmenter considérablement. Le CCBE est intervenu dans deux affaires judiciaires, en Belgique et en France.

Le développement des nouvelles technologies a lancé nos discussions sur l'avenir des services juridiques. Les résultats du comité Avenir ont été présentés aux barreaux européens dans le but de poursuivre les travaux dans ce domaine en collaboration étroite avec nos membres. Nous attendons toujours la contribution des barreaux à notre rapport.

Ces défis, parmi d'autres, de la profession d'avocat, sont également des défis pour les avocats du monde entier. J'ai constaté un échange accru d'expériences ainsi qu'une solidarité et des actions conjointes croissantes au cours de ma présidence. Un bon exemple en est le dixième anniversaire de la réunion des trois barreaux (le barreau japonais, le barreau chinois et le CCBE) où tous les participants ont confirmé la mise en œuvre de la Charte des principes essentiels du CCBE en tant qu'instrument universel pour les avocats du monde entier. Les parties ont également décidé d'échanger leurs lettres d'information ainsi que des informations importantes pour la garantie et le développement de l'État de droit. Espérons que cette évolution se poursuivra dans les années à venir, et que le CCBE jouera un rôle dynamique dans ce développement. La communauté internationale des avocats perfectionne son suivi des violations des droits de l'homme, en particulier lorsqu'elles concernent nos confrères. Le CCBE a en effet augmenté sa contribution à la « défense de la défense des droits de l'homme ». Nous sommes désormais parvenus à une coopération active en la matière avec les représentants de l'Union européenne. La Fondation des avocats européens, lancée officiellement cette année, gèrera également des projets dans le domaine des droits de l'homme et de l'État de droit, pour soutenir les barreaux et les avocats de divers pays et jeunes démocraties dans leurs efforts visant à obtenir la mise en œuvre de ces droits et de l'État de droit.

Mon objectif en tant que présidente du CCBE était d'accroître la visibilité du CCBE à la fois en Europe et à l'étranger. Le CCBE, ses activités et ses réalisations sont insuffisamment connues des avocats et des organisations d'avocats en Europe et dans le reste du monde. À diverses occasions, j'ai pris la parole pour représenter le CCBE à des tribunes du monde entier. Dans le même objectif, la lettre d'information du CCBE, CCBEInfo, est désormais traduite en plusieurs langues nationales, en particulier dans les langues des États qui ont récemment adhéré à l'UE et de nos membres associés et observateurs. Afin d'aider les nouveaux membres à augmenter leur participation à nos activités, nous avons créé des « accords de jumelage » entre les membres les plus expérimentés et les nouveaux arrivants.

Nous avons apprécié tous les événements extraordinaires qui ont été organisés à l'occasion de la Journée européenne des avocats, ce qui, je l'espère, se poursuivra pendant de nombreuses années.

Ces contacts et ces engagements sont des dynamiques importantes pour la visibilité des activités et des réalisations du CCBE : ils aideront le CCBE à construire le soutien dont il a besoin pour relever les défis actuels de la profession d'avocat.

Maria Ślqzak
Présidente du CCBE

ABOUT THE CCBE

À PROPOS DU CCBE





The Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE) is the representative organisation of more than 1 million European lawyers through its member bars and law societies from 32 full member countries, and 13 further associate and observer countries.

The CCBE was founded in 1960, and is an international non-profit-making association incorporated in Belgium. Since the beginning, the CCBE has been at the forefront of advancing the views of European lawyers and defending the legal principles upon which democracy and the rule of law are based.

The CCBE is recognised as the voice of the European legal profession by the EU institutions. It acts as the liaison between the EU and Europe's national bars and law societies. The CCBE has regular institutional contacts with the relevant interlocutors within the European Commission, the European Parliament and the Council of the EU. It also liaises with the Court of Justice of the European Union and the European Court of Human Rights, both of which have accepted the CCBE as an intervener in cases to represent the interests of the legal profession in Europe. The CCBE also enjoys relations with the Council of Europe, including the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ), and the Consultative Council of European Judges (CCJE).

A particular feature of the CCBE's work is its focus on European cross-border policies, and how they affect not only lawyers, but also the general public. Among the most important of the CCBE's missions are the defence of the rule of law, human rights and democratic values. Of special concern are the rights of access to justice and the protection of the client by ensuring respect for the core values of the profession and of professional secrecy.

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 32 pays membres et 13 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE est une association internationale sans but lucratif de droit belge. Fondé dès 1960, le CCBE a depuis lors, toujours, porter la parole et exprimer les avis des avocats européens et à défendre les principes juridiques essentiels consubstantiels à la démocratie et à l'État de droit.

Le CCBE représente les barreaux européens devant les institutions européennes et internationales. Il est reconnu comme le porte-parole de la profession d'avocat en Europe par les institutions européennes. Il assure la liaison entre l'UE et les barreaux nationaux d'Europe. Le CCBE est en contact régulier avec les interlocuteurs concernés au sein de la Commission, du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne. Il assure également la liaison auprès de la Cour de justice et de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ont toutes deux accepté que le CCBE intervienne dans des affaires pour y représenter les intérêts de la profession d'avocat en Europe. Le CCBE entretient également des relations avec le Conseil de l'Europe, y compris la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), ainsi que le Conseil consultatif de juges européens du Conseil de l'Europe.

Parmi ses travaux, le CCBE s'intéresse particulièrement aux questions transfrontalières européennes et à la manière dont elles touchent les avocats ainsi que le grand public. La défense de l'État de droit, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques fait partie des missions les plus importantes du CCBE. Un intérêt particulier est porté aux droits d'accès à la justice et à la protection du client en garantissant le respect des valeurs fondamentales de la profession et notamment le secret professionnel.

There are many other issues which affect lawyers at the European level: the impact of competition law on the profession's core values (and through them, the rights of citizens); the relationship between the duties of lawyers and the duties of governments to provide security for citizens; the impact of globalisation and market liberalisation on the legal profession. All these matters form part of the central, day-to-day work of the CCBE.

The CCBE also represents its members in their dealings with other lawyers' organisations around the world on issues of common interest to the legal profession, such as the fight against terrorism and other serious crime, and the ability of lawyers globally to practise their profession freely without harassment or hindrance.

Further information about the CCBE including all CCBE documents, position papers and press releases are available on the CCBE website: www.ccbe.eu

The CCBE PECO and Training blogs can be found here:

<https://ccbepeco.wordpress.com>

<https://ccbetraining.wordpress.com>

Lawyers and citizens can also follow the CCBE on Twitter @CCBEInfo for news updates, event information, publications, press releases, and live coverage of events the CCBE is attending.





De nombreuses autres questions concernent les avocats à l'échelle européenne : les effets du droit de la concurrence sur les valeurs fondamentales de la profession (et à travers eux, les droits des citoyens), la relation entre les devoirs des avocats et le devoir des gouvernements de garantir la sécurité des citoyens, les effets de la mondialisation et de la libéralisation des marchés sur la profession d'avocat. Toutes ces questions sont au centre des travaux quotidiens du CCBE.

Le CCBE représente également ses membres dans leurs relations avec d'autres organisations d'avocats à travers le monde sur des questions d'intérêt commun au sein de la profession d'avocat, telles que la lutte contre le terrorisme et d'autres infractions graves ainsi que la capacité des avocats en général à exercer leur profession librement sans aucun harcèlement ni aucune entrave.

D'autres informations sur le CCBE, dont l'ensemble des documents, des prises de position et des communiqués de presse du CCBE sont disponibles sur le site Internet du CCBE : www.ccbe.eu.

Les blogs PECO et Formation du CCBE sont disponibles ici :

<https://ccbepeco.wordpress.com>

<https://ccbetraining.wordpress.com>

Les avocats et les citoyens peuvent également suivre le CCBE sur Twitter @CCBEInfo pour obtenir des actualités, des informations sur les événements, des publications, des communiqués de presse ainsi que la couverture en direct des événements auquel le CCBE participe.



Member Bars

Barreaux membres

Full Members / *Membres effectifs*

AUSTRIA / AUTRICHE	Österreichischer Rechtsanwaltskammertag
BELGIUM / BELGIQUE	Orde van Vlaamse Balies Ordre des barreaux francophones et germanophone
BULGARIA / BULGARIE	Висшият адвокатски съвет
CROATIA / CROATIE	Hrvatska odjetnička komora
CYPRUS / CHYPRE	Παγκύπριος Δικηγορικός Σύλλογος
CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Česká Advokátní Komora
DENMARK / DANEMARK	Det Danske Advokatsamfund
ESTONIA / ESTONIE	Eesti Advokatuur
FINLAND / FINLANDE	Suomen Asianajaliitto
FRANCE	Barreau de Paris Conférence des Bâtonniers Conseil National des Barreaux
GERMANY / ALLEMAGNE	Bundesrechtsanwaltskammer Deutscher Anwaltverein e.V.
GREECE / GRÈCE	Δικηγορικός Σύλλογος Αθηνών
HUNGARY / HONGRIE	Magyar Ügyvédi Kamara
ICELAND / ISLANDE	Lögmannafélag Íslands
IRELAND / IRLANDE	Bar Council of Ireland Law Society of Ireland
ITALIA / ITALIE	Consiglio Nazionale Forense
LATVIA / LETTONIE	Latvijas Zvērinātu advokātu padome
LIECHTENSTEIN	Liechtensteinische Rechtsanwaltskammer
LITHUANIA / LITUANIE	Lietuvos advokatūra
LUXEMBOURG	Ordre des Avocats à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg
MALTA / MALTE	Kamra tal-Avukati
THE NETHERLANDS / PAYS-BAS	Nederlandse Orde van Advocaten
NORWAY / NORVÈGE	Den Norske Advokatforening
POLAND / POLOGNE	Naczelna Rada Adwokacka Krajowa Rada Radców Prawnych
PORTUGAL	Ordem dos Advogados
ROMANIA / ROUMANIE	Uniunea Națională a Barourilor din România



SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Slovenská Advokátska Komora
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Odvetniška Zbornica Slovenije
SPAIN / ESPAGNE	Consejo General de la Abogacía Española
SWEDEN / SUÈDE	Sveriges Advokatsamfund
SWITZERLAND / SUISSE	Fédération Suisse des Avocats
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	
ENGLAND & WALES / ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES	
	The Bar Council
	The Law Society
SCOTLAND / ÉCOSSE	The Faculty of Advocate
	The Law Society of Scotland
NORTHERN IRELAND / IRLANDE DU NORD	
	The Law Society of Northern Ireland

Associate Members/*Membres associés*

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Advokatska komora Crne Gore
SERBIA / SERBIE	Адвокатска комора Србије
TURKEY / TURQUIE	Türkiye Barolar Birliği

Observers Members/*Membres observateurs*

ALBANIA / ALBANIE	Dhoma Kombëtare e Advokateve të Shqipërisë
ANDORRA / ANDORRE	Col·legi d'Advocats d'Andorra
ARMENIA / ARMÉNIE	Փաստաբանների Պալատ
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	
	Advokatska Komora Republike Srpske
	Advokatska/Odvjetnička komora Federacije BiH
FORMER YUGOSLAVIAN REPUBLIC OF MACEDONIA (FYROM) / ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE (ARYM)	
	Адвокатската комора на Република Македонија
GEORGIA / GÉORGIE	საქართველოს ადვოკატთა ასოციაციის
MOLDOVA / MOLDAVIE	Uniunea Avocaților din Republica Moldova
RUSSIA / RUSSIE	Федеральная палата адвокатов Российской Федерации
SAN MARINO / SAINT-MARIN	Ordine degli Avvocati e dei Notai della Repubblica di San Marino
UKRAINE	Спілка адвокатів України

HIGHLIGHTS

POINTS ESSENTIELS

3



Prakken d'Oliveira

The CCBE successfully intervened in the case brought before the District Court of The Hague by the Amsterdam-based law firm Prakken d'Oliveira and the Dutch Association of Criminal Defence Lawyers (NVSA) against the Dutch State. The Court was questioned on the legality of eavesdropping by domestic intelligence agencies on lawyers' calls and communications. In its verdict delivered on July 1st, the court recognised that the ability to communicate confidentially with a lawyer is a fundamental right which was being breached under Dutch surveillance policy. The court therefore ordered the Dutch government to stop all interception of communications between clients and their lawyers under the current regime within six months. In response, the Dutch State fast-tracked an appeal against the judgement. On 27 October 2015, the Dutch Court of Appeal upheld the lower court's ruling and confirmed the main points that were raised by the CCBE.

More information about the CCBE's intervention in this case can be found on our website.



Court house, the Hague
Palais de justice de La Haye

Prakken d'Oliveira

Le CCBE est intervenu avec succès dans l'affaire que le cabinet d'avocats amstellodamois Prakken d'Oliveira et l'Association néerlandaise des avocats pénalistes (NVSA) ont portée contre l'État néerlandais devant le tribunal d'arrondissement de La Haye. Le tribunal a été saisi quant à la légalité des écoutes des appels et des communications des avocats par les agences de renseignements nationales. Dans son verdict du 1er juillet, le tribunal a reconnu la possibilité de communiquer en toute confidentialité avec un avocat comme constituant un droit fondamental violé par la politique de surveillance néerlandaise. Le tribunal a ordonné au gouvernement néerlandais de cesser toute interception des communications entre les clients et les avocats sous le régime actuel dans les six mois à venir. L'État néerlandais a rapidement interjeté appel contre la décision. Le 27 octobre 2015, la Cour d'appel néerlandaise a confirmé la décision de l'instance inférieure ainsi que les arguments principaux du CCBE.

D'autres informations sur l'intervention du CCBE dans cette affaire sont disponibles sur le site du CCBE.

European Lawyers Day

On 10 December 2015, to honour World Human Rights Day, the CCBE and its member Bars and Law Societies throughout Europe celebrated the second European Lawyers Day. This year's theme was Freedom of Speech, and referred to all forms of expression. It examined both lawyers' own freedom of speech, for instance in speaking out about cases in which they feel the rule of law is not being correctly implemented, and also freedom of speech of citizens.

To coordinate this event, the CCBE worked with member bars and law societies at national and regional levels to organise events, publish educational material and/or conduct other programmes that promote citizens' awareness of the European Lawyers Day theme. To assist them in their activities, the CCBE created a promotional poster for marketing the event, as well as a handbook of reference materials, discussion topics, and organisational ideas. The CCBE President prepared a video message for all member bars to be used during the European Lawyers Day events as well as to be published and promoted on their website. A special edition newsletter was published straight after, highlighting just some of the events organised around Europe. All of this information, plus a list of activities of some of our members' countries, can be found on our European Lawyers Day event webpage: www.ccbe.eu/lawyersday.



Lawyers marching in Vilnius, Lithuania
Avocats défilants à Vilnius, Lituanie



Croatian Bar Association organised a
Round table discussion in Zagreb.
Le barreau croate a organisé une
table ronde à Zagreb.



Press conference with the Austrian Bar and the Austrian Association of Judges
Conférence de presse organisée par le barreau autrichien et l'association autrichienne des avocats

Joint seminar: Law Society of England and Wales and the Bar Council on Freedom of Expression
La Law Society of England and Wales et le Bar Council ont organisé un séminaire conjoint sur la liberté d'expression.



Journée européenne des avocats

Le 10 décembre 2015, afin de célébrer la Journée internationale des droits de l'homme, le CCBE et ses barreaux membres à travers l'Europe ont fêté la deuxième Journée européenne des avocats. Le thème de cette année, la liberté d'expression, renvoyait à toutes les formes d'expression. Il s'agissait à la fois de la liberté d'expression des avocats, par exemple lorsqu'ils s'expriment sur des affaires dans lesquelles ils estiment que l'État de droit n'est pas correctement mis en œuvre, et de la liberté d'expression des citoyens.

Pour coordonner cet événement, le CCBE a travaillé avec ses barreaux membres au niveau national et régional à l'organisation des événements, à la publication de matériel pédagogique et à d'autres programmes de promotion du thème de la Journée européenne des avocats auprès des citoyens. Pour les aider dans leurs activités, le CCBE a créé une affiche promotionnelle de l'événement ainsi qu'un manuel d'idées d'organisation et d'activités, de la documentation de référence et des sujets de discussion. La présidente du CCBE a préparé un message vidéo à tous les barreaux membres, à utiliser au cours des événements de la Journée européenne des avocats et à publier et promouvoir sur leur site Internet. Une lettre d'information spéciale a été publiée juste après pour signaler quelques-uns des événements organisés à travers l'Europe. Toutes ces informations ainsi qu'une liste des activités prévues dans certains de nos pays membres sont disponibles sur la page de la Journée européenne des avocats : www.ccbe.eu/journeedesavocats.



Human Rights Award

The CCBE Human Rights Award 2015 was granted to Intigam Aliyev, an Azeri lawyer who has filed more than 200 cases before the European Court of Human Rights and won several cases relating to election rights, freedom of association, freedom of speech, property rights, and the right to a fair trial. He has been sentenced to more than seven years in prison under false charges and has been disbarred by the Azerbaijani Bar Association. The CCBE also decided to grant its Human Rights Award to the Chinese law firm Fengrui, one of the law firms particularly targeted by the July crackdown on human rights defenders and lawyers in China.

The award will be given at the Standing Committee in Vienna in February 2016.

Prix des droits de l'homme Award

Le Prix des droits de l'homme du CCBE a été décerné en 2015 à Intigam Aliyev, un avocat azerbaïdjanais qui a porté plus de 200 affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme et a remporté des affaires concernant les droits électoraux, la liberté d'association, la liberté d'expression, les droits immobiliers et le droit à un procès équitable. Il a été condamné à plus de sept ans d'incarcération pour de fausses accusations et a été radié du barreau azerbaïdjanais.

Le CCBE a décidé de décerner également son Prix des droits de l'homme au cabinet d'avocats chinois Feng Rui, l'un des cabinets d'avocats particulièrement ciblés lors de la répression des avocats et des défenseurs des droits de l'homme en juillet en Chine.

Le prix sera remis lors du comité permanent à Vienne en février 2016.



CCBEInfo Newsletter

When it first began in 2002, the CCBE published its CCBEInfo newsletter three to four times a year. This year, the newsletter was sent out each month, reporting on the work done by CCBE during that time. CCBEInfo informs the CCBE's membership, but also external stakeholders and journalists, on CCBE activities. It is circulated to over 200,000 lawyers throughout Europe, and is also available on the CCBE website, and on social media via Twitter.

It is translated into 12 languages of the CCBE, and will continue to be a monthly, multilingual newsletter in the years to come.

To sign-up to the newsletter please click [here](#), or scan the QR Code.

Lettre d'information CCBEInfo

En 2002, le CCBE a publié ses premières éditions de la lettre d'information CCBEInfo trois à quatre fois par an. Cette année, la lettre d'information a été publiée tous les mois pour rapporter les travaux accomplis par le CCBE. Le CCBEInfo informe les membres du CCBE, ainsi que les parties prenantes et les journalistes, des activités du CCBE. Il est distribué à plus de 200 000 avocats dans toute l'Europe, et est également disponible sur le site Internet du CCBE et sur Twitter.

Traduit en 12 langues des barreaux membres du CCBE, le CCBEInfo continuera à être publié mensuellement dans diverses langues dans les années à venir.

Pour vous abonner à la lettre d'information, veuillez cliquer [ici](#) ou scanner le code QR.





Blogs

In September, the CCBE launched two blogs, a PECO Blog which provides regular updates and information about developments of the legal profession in Central Eastern Europe, and a Training Blog which provides information about European and national developments concerning training of lawyers.

Blogs

En septembre, le CCBE a lancé deux blogs : un blog PECO, avec des mises à jour régulières et des informations sur l'évolution de la profession d'avocat en Europe centrale et orientale, et un blog contenant les évolutions européennes et nationales en matière de formation des avocats.

Twinning agreements

In May, President Lech Wałęsa and CCBE President Maria Ślęzak presided over the signing of two twinning agreements, one between the Georgian Bar Association and the National Council of Legal Advisors in Poland, and the other between the Czech Bar Association and the Chamber of Advocates of the Republic of Armenia, on the occasion of the Plenary Session in Gdansk on 27-30 May 2015. These agreements are expected to speed up the integration of Central and Eastern European countries into the CCBE, thus reinforcing cooperation between national bars on issues of common interest.



Accords de jumelage

En mai, le président Lech Wałęsa et la présidente du CCBE, Maria Ślęzak, ont présidé la signature de deux accords de jumelage entre le barreau géorgien et le Conseil national des conseillers juridiques polonais, et entre le barreau tchèque et la Chambre des avocats de la République d'Arménie, lors de la session plénière du CCBE qui s'est tenue à Gdańsk entre le 27 et le 30 mai 2015. Ces accords doivent permettre d'accélérer l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale au sein du CCBE en renforçant la coopération entre les barreaux nationaux sur des points d'intérêt commun.

President Lech Wałęsa, Maria Ślęzak, Zaza Khatiashvili, President of the Georgian Bar, Dariusz Sałajewski, President of the National Council of Legal Advisors in Poland and David Asatiani, Georgian Representative of the CCBE signing the twinning agreement between Poland and Georgia.

Le président Lech Wałęsa, Maria Ślęzak, Zaza Khatiashvili, président du barreau géorgien, Dariusz Sałajewski, président du Conseil national des conseillers juridiques polonais et David Asatiani, représentant de la délégation géorgienne du CCBE, lors de la signature de l'accord de jumelage entre la Pologne et la Géorgie.

ACTIONS 2015

ACTIONS EN 2015

4



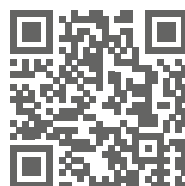
The CCBE continues to do its work through its specialist committee and working groups, made up of nominees and experts from the national delegations. They research and produce recommendations on a wide range of areas affecting the European legal profession. For more information about these committees and working groups, please go to the CCBE website, or scan the QR code below.

Here is a summary of key actions and work done by the CCBE through its committees and working groups, in 2015. To read any of the position papers or directives mentioned in this chapter, please click [here](#), or scan the QR Code.



Le CCBE poursuit ses travaux au travers des comités et groupes de travail spécialisés, composés de membres désignés et d'experts des délégations nationales, qui analysent et élaborent des recommandations sur de nombreux domaines touchant à la profession d'avocat en Europe. Pour en savoir plus sur les comités et groupes de travail, consultez le site du CCBE ou scannez le code QR ci-dessous.

Voici un résumé des actions clés et des travaux réalisés par le CCBE à travers ses comités et groupes de travail en 2015. Pour consulter les documents de position ou les directives qui sont évoqués dans ce chapitre, cliquez [ici](#) ou scannez le code QR.



123rd Plenary Session of the CCBE in Gdańsk
123e session plénière du CCBE à Gdańsk

Access to Justice



Chair: Panagiotis PERAKIS (Greece)
Vice-Chair Dominika STĘPIŃSKA-DUCH (Poland)

In February, the CCBE decided to intervene in a French case concerning the recognition of the right of every individual, who is not subject to registration for VAT, to deduct a tax on legal and other services, used in connection with legal proceedings, under the same conditions as those persons who are subject to registration for such tax. Last year the CCBE intervened in a similar case in Belgium which, in February 2015, resulted in a submission to the Court of Justice of the EU within the context of a reference for a preliminary ruling.

The CCBE has repeatedly tried to obtain the abolition or reduction of VAT charged on legal services when used by individuals.

Within the context of the EU Justice Scoreboard, DG Justice is exploring the possibility of providing factual mapping of legal aid financial eligibility criteria across EU Member States in civil and commercial law. Therefore, the CCBE collaborated with the Commission on the elaboration of a questionnaire in this area which was circulated in October to all the member bars and law societies. Depending on the outcome of this exercise, the Commission will consider the possibility of including information on legal aid in the EU Justice Scoreboard.

In December, the CCBE replied to the public consultation on the application of Directive 2008/52/EC on certain aspects of mediation in civil and commercial matters and addressed a number of improvements that could be made by Member States in promoting the implementation and development of mediation.

Anti-Money Laundering

Chair: Anne Birgitte GAMMELJORD (Denmark)

The CCBE has been following developments regarding the proposal for a Fourth Anti-Money Laundering Directive. The Fourth Directive was concluded in May 2015 and Member States need to comply with the Directive by 26 June 2017. The Fourth Directive has introduced a number of changes that will have an impact on the legal profession, ranging from explicitly mentioning that tax advice provided by lawyers is within the scope of reporting (and the definition of “serious crimes” now includes tax crimes) to implications for pooled accounts (the revised Directive now requires obliged entities to request of their Member State that, for example, pooled accounts, qualify for simplified customer due diligence measures or, as a backstop, make their own risk-based assessment).

The Committee also prepared a note on the treatment of client accounts and indicated that where a government mandates a “haircut” of bank accounts in any jurisdiction pursuant to European or international bailout/bail-in plans or for any other reason, client accounts held by lawyers in the lawful application of regulations pertaining to the holding of clients’ monies must be exempt from such haircuts. In its note, the Committee set out several reasons justifying such an exemption.

The Committee is also assisting countries regarding preparations for Financial Action Task Force (FATF) evaluations. A number of EU Member States have been recently evaluated for compliance with the FATF 40 Recommendations and a number of countries will be evaluated towards the end of 2015 and in 2016.

In addition, the CCBE is promoting “[A Lawyer’s Guide to Detecting and Preventing Money Laundering](#)”, which has been developed in cooperation with the American Bar Association and the International Bar Association. The Guide is a global effort by the profession to identify money laundering vulnerabilities and how they might be prevented. The guide offers practical tips to inform lawyers about the threat of criminals seeking to misuse the legal profession in pursuit of money laundering and terrorist financing activities.



Accès à la justice

Président : Panagiotis PERAKIS (Grèce)

Vice-présidente : Dominika STĘPIŃSKA-DUCH (Pologne)

En février, le CCBE a décidé d'intervenir dans une affaire française concernant la reconnaissance du droit de tout individu non assujéti à la TVA de déduire une taxe sur les services juridiques et autres, dans le cadre de procédures judiciaires, dans les mêmes conditions que les personnes assujétiées à une telle taxe. L'an dernier, le CCBE est intervenu dans une affaire similaire en Belgique, qui a entraîné en février 2015 une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne dans le cadre d'un renvoi préjudiciel. Le CCBE a tenté à plusieurs reprises d'obtenir l'exemption ou la réduction de la TVA perçue sur les services juridiques rendus aux particuliers.

Dans le contexte du tableau de bord de la justice dans l'UE, la DG Justice explore la possibilité de fournir la cartographie factuelle des critères financiers d'admissibilité à l'aide juridique dans les États membres de l'UE en droit civil et commercial. Le CCBE a dès lors coopéré avec la Commission afin d'élaborer un questionnaire sur le sujet, qui a été distribué au mois d'octobre à tous les barreaux membres. En fonction des résultats du questionnaire, la Commission étudiera la possibilité d'inclure des informations sur l'aide juridique dans le tableau de bord de la justice dans l'UE.

En décembre, le CCBE a répondu à la consultation publique sur l'application de la directive 2008/52/CE sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale et a abordé un certain nombre d'améliorations que les États membres pourraient apporter dans la promotion de la mise en œuvre et du développement de la médiation.

Lutte contre le blanchiment



Présidente : Anne Birgitte GAMMELJORD (Danemark)

Le CCBE suit les évolutions concernant la proposition de quatrième directive anti-blanchiment. La quatrième directive a été achevée en mai 2015 et les États membres doivent la mettre en œuvre d'ici le 26 juin 2017. La quatrième directive a instauré un certain nombre de changements qui auront des répercussions sur la profession d'avocat, allant de la mention explicite d'une déclaration dont doivent faire l'objet les conseils fiscaux donnés par des avocats (la définition de « délits graves » inclut désormais les délits fiscaux) aux effets sur les comptes groupés (la directive révisée exige désormais des entités concernées de demander à leur État membre que les comptes groupés, par exemple, puissent faire l'objet de mesures de vigilance simplifiées à l'égard de la clientèle ou qu'elles réalisent leur propre évaluation fondée sur le risque).

Le comité a également préparé une note sur le traitement des comptes clients déclarant que, lorsqu'un gouvernement impose une ponction des comptes bancaires dans une quelconque juridiction en vertu de plans de sauvetage européens ou internationaux ou pour toute autre raison, il doit en exempter les comptes clients détenus par des avocats dans l'application légale des règlements relatifs à la tenue des fonds des clients. Dans sa note, le comité a fixé plusieurs raisons justifiant une telle exemption.

Le comité aide également les pays dans les préparatifs aux évaluations du Groupe d'action financière (GAFI). Un certain nombre d'États membres de l'UE ont récemment été évalués quant à la conformité aux 40 recommandations du GAFI et un certain nombre de pays seront évalués fin 2015 et en 2016.

En outre, le CCBE met en avant son [Guide de l'avocat pour le signalement et la prévention du blanchiment de capitaux](#), élaboré de concert avec l'American Bar Association (ABA) et l'International Bar Association (IBA). Le Guide est le fruit de l'effort mondial de la profession afin d'identifier les vulnérabilités en matière de blanchiment de capitaux et les moyens de prévention possibles. Le guide fournit des conseils pratiques aux avocats concernant la menace que représentent les criminels qui cherchent à abuser de la profession d'avocat à des fins de blanchiment de capitaux et de financement d'activités terroristes.

Community Courts in Luxembourg



Chair: Hugh MERCER QC (United Kingdom)

The Committee has been busy working on Guides to assist lawyers appearing for the first time (or who appear infrequently) in the Court of Justice of the EU or General Court. In this respect, the CCBE published the following guides:

- Practical Guidance for Advocates before the Court of Justice in Preliminary Reference cases;
- Practical Guidance for Advocates before the General Court in Direct Actions;
- Guide to using the electronic filing system of the European Union Courts.

As part of a long tradition, the Committee had meetings with judges and registrars from the Court of Justice and General Court on 16/17 September. The meetings consisted of an exchange of views on a wide number of issues including the CCBE Practical Guidance documents, procedural issues (Rules of Procedure, Practice Directions, the treatment of confidential documents, case management issues), oral hearings, the Court's e-Curia system and the likely impact of additional référendaires and/or additional judges. It was also agreed that regular meetings will be held each year.

The Committee also followed developments regarding proposals to increase the number of Judges at the General Court.

Company Law

Chair: Vanessa KNAPP (United Kingdom)

In February, the CCBE replied to the European Commission consultation on cross-border mergers and divisions. The CCBE supported the Commission's desire to facilitate cross-border activities between companies in the EU, while also believing it is important to protect existing rights of creditors and shareholders of existing companies.

Corporate Social Responsibility (CSR)



Chair: Birgit SPIEBHOFER (Germany)

The CCBE's CSR Committee has been busy analysing and responding to two draft Guidances issued by the International Bar Association (IBA). In December 2014, the IBA published two Draft Guidances for public consultation, the first being a Business and Human Rights Guidance for Bar Associations, and the second being Guidance for Business Lawyers on the UN Guiding Principles on Business and Human Rights. The CSR Committee prepared two position papers in response to the draft Guidances. These papers emphasised a number of important concerns of the CCBE regarding both Guidances. The CCBE positions are available on the CCBE website.

The Committee is also working on providing an overview of pro bono systems in each Member State. A report is being prepared following a questionnaire that has been sent to CCBE Members. It is expected that the report will be available in early 2016 and the CSR Committee will then liaise with the Access to Justice Committee regarding next steps.



Tribunaux de l'UE à Luxembourg

Président : Hugh MERCER QC (Royaume-Uni)

Le comité a élaboré des guides pour aider les avocats qui interviennent pour la première fois (ou rarement) devant la Cour de justice ou le Tribunal de l'Union européenne. Le CCBE a publié trois guides sur la question :

- *Conseils pratiques aux avocats dans le cadre des renvois préjudiciels auprès de la Cour de justice ;*
- *Conseils pratiques aux avocats devant le Tribunal de l'Union européenne ;*
- *Guide d'utilisation du système électronique de dépôt des cours de l'Union européenne.*

Des rencontres ont eu lieu les 16 et 17 septembre avec des juges et des greffiers de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne, dans le cadre d'une longue tradition d'échanges. Les réunions ont permis d'évoquer un grand nombre de questions, dont les guides pratiques du CCBE, les questions de procédure (règlement de procédure, les instructions sur la pratique, le traitement de documents confidentiels, la gestion des affaires), les audiences, le système e-Curia de la Cour et les conséquences probables de l'augmentation des référendaires ou des juges. Il a également été convenu d'organiser des réunions régulières chaque année.

Le comité a également suivi les évolutions concernant les propositions visant à augmenter le nombre de juges au Tribunal.

Droit des sociétés



Présidente : Vanessa KNAPP (Royaume-Uni)

En février, le CCBE a répondu à la consultation de la Commission européenne sur les fusions et scissions transfrontalières. Le CCBE a soutenu la volonté de la Commission de faciliter les activités transfrontalières entre les entreprises de l'UE, tout en rappelant l'importance de protéger les droits des créanciers et des actionnaires des sociétés existantes.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Présidente : Birgit SPIEBHOFER (Allemagne)

Le comité RSE s'est chargé d'analyser et de répondre à deux projets de lignes directrices de l'IBA. En décembre 2014, l'IBA a publié deux projets de lignes directrices pour consultation publique : des lignes directrices à l'attention des barreaux sur la question des entreprises et des droits de l'homme, et des lignes directrices à l'attention des avocats d'affaires sur les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le comité RSE a préparé deux positions en réponse aux projets de lignes directrices. Ces prises de position ont souligné un certain nombre de préoccupations importantes du CCBE concernant ces documents. Les positions du CCBE sont disponibles sur le site Internet du CCBE.

Le comité travaille également à la création d'un aperçu des systèmes de pro bono dans tous les États membres. Un rapport est en cours de préparation à la suite de l'envoi d'un questionnaire aux membres du CCBE. Le rapport devrait être disponible début 2016 et le comité RSE assurera alors la liaison avec le comité Accès à la justice au sujet des prochaines étapes.

Criminal Law

Chair: James MACGUILL (Ireland)

There is an enormous amount of material emanating from the EU institutions in the area of Criminal Law. Very recently, three Directives have been concluded and implemented by Member States at national level. These Directives concern the right to interpretation and translation in criminal proceedings, the right to information in criminal proceedings, and the right of access to a lawyer in criminal proceedings and in European Arrest Warrant proceedings. The Committee was closely involved in the discussions on these proposals when each was going through the legislative process. This involved numerous meetings with Commission, Parliament and Council Presidency officials. Many committee members are now involved in analysing the implementation of each Directive at a national level from the point of view of defence practitioners. In order to achieve this exercise committee members have completed extensive questionnaires on each of the three Directives, which will provide valuable and unique information for the Commission when assessing the implementation of the Directives.

In addition to the three Directives mentioned above, the Committee is dealing with a further three proposals that are currently going through the legislative process. These concern (a) provisional legal aid for suspects or accused persons deprived of liberty and legal aid in European arrest warrant proceedings, (b) the presumption of innocence and the right to be present at trial in criminal proceedings, and (c) special safeguards for children suspected or accused of a crime.

In addition to the procedural safeguards proposals, the Committee is also following developments regarding a proposal to establish a European Public Prosecutor's office. The Committee has prepared a number of position papers and has had a number of meetings with Commission officials and the Council Presidency in order to ensure that the CCBE positions are clearly understood.

Deontology



Chair: José-María DAVÓ FERNÁNDEZ (Spain)

Vice-Chair: Bertrand DEBOSQUE (France)

The Deontology Committee has been gathering information from its members about problems concerning the implementation of the CCBE Code of Conduct at national level. It has yet to be seen whether there is a need to review the CCBE Code of Conduct.

Mandatory Disclosure in Tax Matters

The CCBE has been monitoring throughout 2015 various initiatives at international and European level aimed at combatting tax evasion.

In April, the CCBE replied to a draft discussion paper of the OECD on BEPS Action 12: 'Require taxpayers to disclose their aggressive tax planning arrangements'. The CCBE strongly opposed any option that would put an obligation of disclosure of tax schemes on lawyers acting as legal counsel in tax matters, highlighting in particular the right and duty of the lawyer to keep clients' matters confidential. In October, the OECD released its final report on mandatory disclosure rules. The report does not impose mandatory disclosure rules. However, it retains the options set out in the draft discussion paper. Member States have been encouraged to implement the OECD recommendations.

In June, the European Commission launched a public consultation on further corporate tax transparency, in which it raised, among other things, the question as to whether or not reporting requirements for tax advisors would be an appropriate option to extend corporate tax transparency. The CCBE again strongly opposed any option that would put a reporting obligation on lawyers acting as legal counsel in tax matters.

In February 2015, the European Parliament set up a special committee on unfair tax practices in the EU (the TAXE Committee) which has been working on a report on tax rulings and other measures similar in nature



Droit pénal



Président : James MACGUILL (Irlande)

Les institutions européennes publient une énorme quantité de textes dans le domaine du droit pénal. Trois directives ont été conclues et mises en œuvre récemment par les États membres. Ces directives concernent le droit à la traduction et à l'interprétation, à l'information et à l'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et dans les procédures de mandat d'arrêt européen. Le comité a participé activement aux discussions sur ces propositions lors de leur processus législatifs respectifs. De nombreuses réunions se sont tenues avec des responsables de la Commission, du Parlement et de la présidence du Conseil. De nombreux membres du comité participent à l'analyse de la mise en œuvre des directives à l'échelle nationale du point de vue des praticiens de la défense. Ils ont dès lors répondu à des questionnaires vastes sur chacune des trois directives, qui fourniront des renseignements précieux et uniques à la Commission lors de l'évaluation de la mise en œuvre des directives.

Outre les trois directives mentionnées ci-dessus, le comité examine trois autres propositions dont le processus législatif est actuellement en cours. Ces propositions concernent (a) l'aide juridictionnelle provisoire pour les suspects et les personnes poursuivies privés de liberté, ainsi que l'aide juridictionnelle dans le cadre des procédures relatives au mandat d'arrêt européen, (b) la présomption d'innocence et le droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales, et (c) les garanties procédurales en faveur des enfants soupçonnés ou poursuivis.

Outre les propositions de garanties procédurales, le comité suit également les évolutions concernant la proposition d'instauration d'un parquet européen. Le comité a préparé un certain nombre de positions et a tenu des réunions avec des responsables de la Commission ainsi que la présidence du Conseil afin de garantir une compréhension sans équivoque des positions du CCBE.

Déontologie

Président : José María DAVÓ FERNÁNDEZ (Espagne)

Vice-président : Bertrand DEBOSQUE (France)

Le comité Déontologie recueille des informations auprès de ses membres sur les problèmes de mise en œuvre du Code de déontologie du CCBE au niveau national. L'opportunité d'une révision du Code de déontologie du CCBE reste à déterminer.

Divulgence obligatoire en matière fiscale

En 2015, le CCBE a suivi diverses initiatives internationales et européennes visant à lutter contre l'évasion fiscale.

En avril, le CCBE a répondu à un document de discussion de l'OCDE sur l'action BEPS 12 : « L'obligation des contribuables à faire connaître leurs dispositifs de planification fiscale agressive ». Le CCBE s'est opposé fermement à toute solution qui ferait peser une obligation de divulgation des régimes fiscaux sur les avocats prodiguant des conseils juridiques en matière fiscale, en soulignant en particulier le droit et le devoir de l'avocat de maintenir la confidentialité des affaires de ses clients. En octobre, l'OCDE a publié son rapport final sur les règles en matière de divulgation obligatoire, qui n'a imposé aucune règle mais retenu les solutions énoncées dans le document de discussion. Les États membres ont été encouragés à mettre en œuvre les recommandations de l'OCDE.

En juin, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur la transparence accrue de l'impôt sur les sociétés, dans laquelle elle demande notamment si les exigences de déclaration des conseillers fiscaux constituerait une bonne solution pour améliorer la transparence de l'impôt sur les sociétés. Le CCBE s'est de nouveau fortement opposé à toute solution qui ferait peser une obligation de divulgation des régimes fiscaux sur les avocats prodiguant des conseils juridiques en matière fiscale.

En février 2015, le Parlement européen a créé une commission spéciale sur les pratiques fiscales abusives

or effect which was adopted in October. The TAXE report's – which was voted by the TAXE Committee at the end of October - contains specific proposals concerning tax advisors - such as the suggestion for the Commission to assess the possibility of introducing sanctions for firms implementing or promoting tax dodging and aggressive tax planning and in extreme and repeated cases, the revoking of business licenses - which have caused concern amongst CCBE members. Again, the CCBE made known its views to the TAXE Committee and the European Parliament. The European Parliament Plenary adopted the TAXE Committee report on 25 November 2015.

European Court of Human Rights

Chair: Laurent PETTITI (France)

The CCBE held its annual meeting with the European Court of Human Rights on 13 November. The CCBE met the new President of the Court, Mr Guido Raimondi, as well as judges and members of the Registry to discuss issues of common interest such as practical experience with the new Rule 47, the professional responsibility of lawyers, the follow up to the Brussels Declaration, the use of electronic communication, and more generally the possibility of cooperation between the Court and the CCBE. Next year, the CCBE intends to update its practical guide for lawyers appearing before the European Court of Human Rights and to organise an event specifically dedicated to the issue of the execution of the Court's judgements.

European Private Law



Chair: Friedrich GRAF VON WESTPHALEN (Germany)

The European Private Law Committee continued its extensive work in the field of contract law. In response to the decision of the European Commission to modify its Proposal for a Regulation on a Common European Sales Law (CESL) it proactively presented, in April 2015, its main views as to the elements that need to be taken into account when redrafting the proposed CESL. Building on this position, it also presented, in September 2015, its Position on Contract Rules for Online Purchases of Digital Content, as well as a detailed response to the Public Consultation on Contract Rules for Online Purchases of Digital

Content and Tangible Goods.

Throughout the year, the CCBE took part in the Stakeholder Consultation Group for Consumer Rules for Online and Digital Purchases, which was set-up by the European Commission to discuss, among other things, the revision of the proposed CESL "in order to fully unleash the potential of e-commerce in the Digital Single Market".

European Transparency Register

Chair: Jean-Louis JORIS (Belgium)

The working group has been in contact with the Joint Transparency Register Secretariat in order to address a number of practical problems lawyers face in relation to the European Transparency Register. Moreover, an exchange of views was held with more than 20 law firms established in Brussels in order to identify difficulties in relation to the implementation of the revised Interinstitutional Agreement, as well as possible solutions. Efforts were made to assist lawyers to publish the required information in the Transparency Register in compliance with the ethical rules of their national bars and law societies.



dans l'UE (la commission TAXE) qui a élaboré un rapport sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet, qui a été adopté en octobre. Le rapport de la commission TAXE (voté par la commission TAXE à la fin du mois d'octobre) contient des propositions spécifiques sur les conseillers fiscaux telles que la proposition de la Commission d'évaluer la possibilité de sanctionner les entreprises qui mettent en œuvre ou promeuvent l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive et, dans les cas extrêmes, de révoquer leur licence d'exploitation, ce qui a causé des inquiétudes auprès des membres du CCBE. Le CCBE a encore une fois fait connaître son avis à la commission TAXE et au Parlement européen. La séance plénière du Parlement européen a adopté le rapport de la commission TAXE le 25 novembre 2015.

Cour européenne des droits de l'homme



Président : Laurent PATTI (France)

Le CCBE a tenu sa réunion annuelle avec la Cour européenne des droits de l'homme le 13 novembre. Le CCBE a rencontré le nouveau président de la Cour, Guido Raimondi, ainsi que des juges et des membres du greffe pour aborder les questions d'intérêt commun telles que l'expérience pratique de la nouvelle règle 47, la responsabilité professionnelle des avocats, le suivi de la Déclaration de Bruxelles, la communication par voie électronique et plus généralement les possibilités de coopération entre la Cour et le CCBE. L'année prochaine, le CCBE a l'intention de mettre à jour son guide pour les avocats intervenant devant la Cour européenne des droits de l'homme et d'organiser un événement spécifiquement consacré à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Droit privé européen

Président : Friedrich GRAF VON WESTPHALEN (Allemagne)

Le comité Droit privé européen a poursuivi ses travaux approfondis dans le domaine du droit des contrats. En réponse à la décision de la Commission européenne de modifier sa proposition de règlement relatif à un droit européen commun de la vente (CESL), le comité a promu, en avril 2015, ses principaux points de vue quant aux éléments à prendre en compte lors de la refonte de la proposition de CESL. Fort de cette position, il a également présenté, en septembre 2015, sa position sur les règles contractuelles applicables aux achats en ligne de contenus numériques, ainsi qu'une réponse détaillée à la consultation publique sur les règles contractuelles applicables aux achats en ligne de contenus numériques et de biens matériels.

Tout au long de l'année, le CCBE a participé au groupe de consultation des parties prenantes concernant les règles de consommation des achats en ligne de contenus numériques, mis en place par la Commission européenne pour discuter notamment de la révision de la proposition de CESL afin « d'exploiter pleinement le potentiel du commerce électronique dans le marché unique numérique ».

Registre européen de transparence



Président : Jean-Louis JORIS (Belgique)

Le groupe de travail a été en contact avec le secrétariat commun du registre de transparence afin de répondre à un certain nombre de problèmes pratiques que connaissent les avocats vis-à-vis du registre européen de transparence. Un échange de points de vue a eu lieu avec plus de vingt cabinets d'avocats établis à Bruxelles afin d'identifier les difficultés de mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel révisé, ainsi que des solutions possibles. Des efforts ont été réalisés pour aider les avocats à publier les informations requises dans le registre de transparence dans le respect des règles déontologiques de leurs barreaux nationaux.

Free Movement of Lawyers



Chair: Kay-Thomas POHL (Germany)

Following its position adopted last year on the evaluation of the Lawyers' Directives (77/249 on the Provision of Services and 98/5 on Establishment) by the European Commission, the CCBE has adopted additional position papers addressing the issues of professional indemnity insurance for cross-border services and the Morgenbesser case law. The CCBE considers that there is no need to amend the Lawyers' Directives. The combination of these texts, together with the Professional Qualifications Directive, provides a simple, unbureaucratic and very liberal system which has led to easy cross-border mobility for lawyers, notwithstanding the wide diversity of legal systems among the Member States. Remaining issues can be overcome by way of common interpretation and proper implementation of the Lawyers' Directives, in the light of EU primary law and the case law of the Court of Justice.

Future of CCBE and of Legal Services

Chair: Maria ŚLĄZAK (Poland)

At the beginning of the year, a working group was set up to look at the twin topics of the future of the CCBE and of legal services. The CCBE recognises that a combination of increasing globalisation, advances in technology and the rise of the unregulated sector are posing unparalleled challenges to the European legal profession. Other bars outside Europe are similarly looking at the future of their own professions. Contact was in particular made during the year with the American Bar Association's Commission on the Future of Legal Services, and a member of the working group attended a National Summit on 'Innovation in Legal Services' at the University of Stanford. The European debate on legal services intensified following the launch at the end of September of the European Commission's public consultation on the regulatory environment for platforms, online intermediaries, data and cloud computing and the collaborative economy – which raises many of the issues on which the working group had been reflecting. A CCBE response statement was submitted on this issue at the end of the year. Regarding the future of the CCBE, the working group continues its substantive debate on its core principles and future structure.

Furthermore, on 21st of October 2016, the CCBE will organise a conference in Paris on the Future of Legal Services.

Human Rights



Chair: Patrick HENRY (Belgium)

The CCBE continues to strengthen its support in favour of endangered lawyers worldwide. As before, letters are regularly sent to governments of countries where lawyers are harassed, threatened, imprisoned or even murdered as a result of their professional activities. Relevant governments are reminded of their obligations under the 1990 United Nations Basic Principles on the Role of Lawyers. In the most serious cases, the CCBE also alerts important players at EU level i.e. the EU Special Representative for Human Rights, the European External Action Service, the Commission, the European Parliament and the Council. In 2015, 41 letters were sent to the following countries: Angola, Azerbaijan, Bangladesh, Belarus, Burundi, China, Croatia, El Salvador, Egypt, Iran, Italy, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Malaysia, Mexico, Myanmar, Pakistan, Sudan, Syria, Thailand, The Maldives, Turkey, United Kingdom, Uzbekistan and Venezuela.



Libre circulation des avocats

Président : Kay-Thomas POHL (Allemagne)

À la suite de la position adoptée l'année dernière sur l'évaluation des directives avocats 77/249 sur la prestation de services et 98/5 sur l'établissement de la Commission européenne, le CCBE a adopté des positions supplémentaires sur les questions d'assurance responsabilité civile professionnelle pour les services transfrontaliers et la jurisprudence *Morgenbesser*. Le CCBE considère qu'il n'y a aucune nécessité de modifier les directives avocats. La combinaison de ces textes et la directive sur les qualifications professionnelles offrent un système simple, sans formalités et très libéral, qui a conduit à une mobilité transfrontalière aisée des avocats malgré la grande diversité des systèmes juridiques entre les États membres. Les questions en suspens peuvent être résolues par voie d'interprétation commune et par la mise en œuvre correcte des directives avocats, à la lumière du droit primaire de l'UE et de la jurisprudence de la Cour de justice.

Avenir du CCBE et des services juridiques



Présidente : Maria ŚLAZAK (Pologne)

Un groupe de travail a été mis en place en début d'année pour examiner les sujets conjoints de l'avenir du CCBE et des services juridiques. Le CCBE reconnaît que l'association de la mondialisation croissante, les progrès technologiques et la montée du secteur non réglementé constituent des défis sans précédent pour la profession d'avocat européenne. D'autres barreaux, en dehors de l'Europe, étudient également l'avenir de la profession. Des contacts ont eu lieu en cours de l'année avec la commission de l'ABA sur l'avenir des services juridiques, et un membre du groupe de travail a assisté à un sommet national sur l'innovation dans les services juridiques à l'Université de Stanford. Le débat européen sur

les services juridiques s'est intensifié après le lancement fin septembre de la consultation publique de la Commission européenne sur les plateformes, les intermédiaires en ligne, les données, l'informatique en nuage et l'économie collaborative, qui soulève bon nombre de questions sur lesquelles le groupe de travail s'était penché. Une déclaration du CCBE a été soumise à la fin de l'année. En ce qui concerne l'avenir du CCBE, le groupe de travail poursuit son débat de fond sur ses principes fondamentaux et sa future structure.

En outre, le CCBE organisera une conférence à Paris sur l'avenir des services juridiques le 21 octobre 2016.

Droits de l'homme

Président : Patrick HENRY (Belgique)

Le CCBE poursuit davantage son soutien en faveur des avocats en danger dans le monde entier. Comme auparavant, des lettres sont envoyées régulièrement aux gouvernements des pays où les avocats sont harcelés, menacés, emprisonnés voire assassinés en raison de leurs activités professionnelles. Les gouvernements concernés se voient rappeler leurs obligations en vertu des Principes de base des Nations Unies de 1990 relatifs au rôle du barreau. Dans les cas les plus graves, le CCBE avertit également des acteurs importants de l'UE, à savoir le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, le Service européen d'action extérieure, la Commission, le Parlement européen et le Conseil. En 2015, 41 lettres ont été envoyées dans les pays suivants : Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh, Biélorussie, Burundi, Chine, Croatie, Égypte, Iran, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mexique, Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, Royaume-Uni, Salvador, Soudan, Syrie, Thaïlande, Turquie et Venezuela.

Given recent crackdowns, a special focus has been put this year on the situation of lawyers in China. The CCBE has established new links with the European External Action Service (EEAS) in order to increase the impact of the CCBE's actions in support of endangered lawyers. Following those contacts, the CCBE was invited by the EEAS to provide input on the situation of lawyers in China, in preparation for the visit of the EU Special Representative for Human Rights, Mr Stavros Lambrinidis, to China in November, and the 34th EU-China Human Rights dialogue.

The CCBE has also launched this year a Human Rights Network "Defence of the Defenders". This Network aims to improve information exchange and cooperation between lawyers' organisations and Bars that are active in the support of endangered lawyers.

Insurance

Chair: Elisabeth SCHEUBA (Austria)

In relation to Professional Indemnity Insurance (PII), the working group presented, in April 2015, a position paper addressing the problems lawyers may face with regard to obtaining professional indemnity insurance that covers cross-border services. This position, together with an extensive CCBE survey on national PII arrangements, was presented and discussed with the relevant Commission services dealing with access to insurance for services provided in another Member State. The Working Group also conducted a survey on national Legal Expenses Insurance practices in order to identify a set of key principles in the light of the right to a free choice of lawyer.

International Legal Services



Chair: Louis-Bernard BUCHMAN (France)

The International Trade in Legal Services Committee has been following developments regarding the Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP), which is a free trade agreement currently being negotiated between the European Union and the United States. Several rounds of negotiations have taken place and the CCBE has been in active discussions with its US counterparts - the Conference of Chief Justices (CCJ), the National Conference of Bar Presidents (NCBP) and the American Bar Association (ABA), in order to create and maintain momentum for the discussions to progress.

In January, the CCJ adopted a Resolution in Support of Regulations Permitting Limited Practice by Foreign Lawyers in the United States to Address Issues Arising from Legal Market Globalization and Cross-Border Legal Practice. This is already a significant step, and work is continuing in order to ensure further progress. The Committee is also following developments regarding the Trade in Services Agreement (TiSA) insofar as it may impact on legal services (TiSA is a trade agreement currently being negotiated by 23 members of the World Trade Organisation (WTO), including the EU - together the participating countries account for 70% of world trade in services). The Committee is delighted with the close cooperation it has with the EU Commission (DG Trade), including being regularly briefed on the status of negotiations which may impact market access to legal services.



Compte tenu des répressions, l'accent a été mis cette année sur la situation des avocats en Chine. Le CCBE a créé de nouveaux liens avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) afin d'améliorer l'effet des actions de soutien du CCBE envers les avocats en danger. Le SEAE a invité le CCBE à commenter la situation des avocats en Chine afin de préparer la visite en Chine en novembre du représentant spécial des droits de l'homme de l'UE Stavros Lambrinidis ainsi que le 34e dialogue entre l'UE et la Chine sur les droits de l'homme.

Le CCBE a également lancé cette année un réseau des droits de l'homme « Défense de la défense ». Ce réseau doit améliorer l'échange d'informations et la coopération entre les organisations d'avocats et les barreaux qui sont actifs dans le soutien des avocats en danger.

Assurance



Présidente : Elisabeth SCHEUBA (Autriche)

En ce qui concerne l'assurance responsabilité professionnelle, le groupe de travail a présenté, en avril 2015, une position visant à résoudre les problèmes des avocats dans l'obtention d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les services transfrontaliers. Cette position, ainsi qu'une vaste enquête du CCBE sur les dispositions nationales en la matière, a été présentée et discutée avec les services compétents de la Commission chargés de l'accès à l'assurance pour les services fournis dans un autre État membre. Le groupe de travail a également mené une enquête sur les pratiques nationales en matière d'assurance protection juridique afin d'identifier un ensemble de principes clés à la lumière du droit au libre choix d'un avocat.

Services juridiques internationaux

Président : Louis-Bernard BUCHMAN (France)

Le comité Services juridiques internationaux suit les évolutions du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), un accord de libre-échange en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis. Plusieurs cycles de négociations ont eu lieu et le CCBE a joué un rôle actif dans les discussions avec ses homologues américains, la Conference of Chief Justices (CCJ), la National Conference of Bar Presidents (NCBP) et l'ABA, afin de créer et maintenir l'élan des discussions.

En janvier, la CCJ a adopté une résolution en faveur de réglementations qui autorisent un exercice restreint du droit aux États-Unis par les avocats étrangers pour remédier aux problèmes découlant de la mondialisation du marché des services juridiques et de la pratique transfrontalière du droit. Il s'agit d'une avancée importante, et les travaux se poursuivent afin de progresser. Le comité suit également les évolutions relatives à l'accord sur le commerce des services (ACS) dans la mesure où il peut avoir des effets sur les services juridiques. L'ACS est un accord commercial en cours de négociation entre 23 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont l'UE (ensemble, les pays participants représentent 70% du commerce mondial des services). Le comité se réjouit de sa coopération étroite avec la DG Commerce de la Commission européenne et d'être régulièrement informé sur l'avancement des négociations qui pourraient avoir une incidence sur l'accès au marché des services juridiques.

IT Law

Chair: Péter HOMOKI (Hungary)

In relation to data protection, the CCBE continued working on the proposed General Data Protection Regulation (replacing Directive 95/46/EC), and the proposed Directive (replacing Framework Decision 2008/977/JHA16) setting out rules on the protection of personal data processed for the purposes of prevention, detection, investigation or prosecution of criminal offences and related judicial activities. The CCBE made a point of alerting lawmakers on the need to respect professional secrecy and independence as core values of the lawyers' profession to safeguard the rights of citizens, and self-regulation as a corollary of independence.

By way of follow up to the Multiannual European e-Justice Action Plan 2014-2018, the CCBE contributed to the Commission's evaluation of the e-Justice Portal by providing suggestions for improvement, as well as a vision for the future development of this important website. On 19 June the CCBE participated in the first joint meeting of the Council Working Party on e-Law (e-Justice) with the representatives of the judiciary and legal practitioners. The objective of the meeting was to exchange views on specific issues of mutual interest and to foster cooperation in the area of e-Justice. The CCBE strongly welcomed this initiative and expressed its continued commitment to the future development of European e-Justice in close collaboration with the EU institutions.

The IT Law Committee also worked on the elaboration of a set of CCBE Guidelines on Improving the IT Security of Lawyers against Unlawful Surveillance. The objective is to call attention to the importance of strengthening the protection of client information in the possession of lawyers, and to assist in ensuring the confidentiality of such information. The work is envisaged to be concluded in the course of 2016.

Migration



Chair: David CONLAN SMYTH (Ireland)

Vice-Chair: Noemí ALARCÓN VELASCO (Spain)

The CCBE adopted a new [declaration on migration](#) in June, stressing the need to protect the fundamental rights of persons in need of international protection, the need to ensure legal aid and access to a lawyer, as well as the importance of training lawyers in the field of migration and asylum law. The CCBE also participated in the first meeting of the European Migration Forum jointly organised by the European Commission and the European Economic and Social Committee (EESC). This meeting gathered national and international experts, NGO's, EU officials, refugees and rescuers.

The CCBE recently decided to cooperate with the American Bar Association (ABA) Rule of Law Initiative (ROLI) on two initiatives (for which funding must still be found): first, the expansion of a text messaging based legal helpline platform for those seeking protection in Europe, which is already developed for Turkey, to include further countries; second, to provide support in the provision of legal assistance to refugees who take the Western Balkans Route from Turkey to the EU, thus helping to ensure that refugees are aware of their rights under international law and national regulations to transit safely and legally through the Balkans. The aim is also to build the capacity of local officials who come into direct contact with refugees to appropriately and legally respond to the crisis, and to increase awareness and understanding among local communities on the issues faced by refugees.

The CCBE will cooperate with the European Law Institute (ELI) on a project on Migration and Rule of Law which will mainly focus on the due process standards that apply to detention of asylum seekers and third country nationals illegally staying in the territory of the EU. The aim is to produce material to be used by judges of EU Member States who are competent to adjudicate or review the legality of administrative decisions on detention, and also by decision-makers in administrative procedures.



Droit des technologies de l'information



Président : Péter HOMOKI (Hongrie)

En ce qui concerne la protection des données, le CCBE a poursuivi ses travaux sur la proposition de règlement général sur la protection des données (remplaçant la directive 95/46/CE) et la proposition de directive (remplaçant la décision-cadre 2008/977/JAI16) énonçant des règles à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière. Le CCBE s'est efforcé d'alerter les législateurs quant à la nécessité de respecter le secret professionnel et l'indépendance, valeurs fondamentales de la profession d'avocat, pour protéger les droits des citoyens, et l'autorégulation comme corollaire à l'indépendance.

En guise de suivi au plan d'action européen pluriannuel relatif à la justice en ligne 2014-2018, le CCBE a contribué à l'évaluation par la Commission du portail e-Justice en formulant des propositions d'amélioration ainsi que des idées de développement de ce site important. Le 19 juin, le CCBE a participé à la première réunion conjointe du groupe Législation en ligne du Conseil (e-Justice) avec les représentants de la magistrature et les praticiens du droit. L'objectif de la réunion était d'échanger des points de vue sur des questions spécifiques d'intérêt commun et de favoriser la coopération dans le domaine de la justice en ligne. Le CCBE a vivement salué cette initiative et a réaffirmé son engagement dans le développement de la justice en ligne européenne en étroite collaboration avec les institutions de l'UE.

Le comité Droit des technologies de l'information a également travaillé à l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices du CCBE sur l'amélioration de la sécurité informatique des avocats contre la surveillance illégale. L'objectif est d'attirer l'attention sur l'importance de renforcer la protection des informations des clients en possession des avocats et d'en garantir la confidentialité. Les travaux doivent s'achever courant 2016.

Migration

Président : David CONLAN SMYTH (Irlande)

Vice-présidente : Noemí ALARCÓN VELASCO (Espagne)

Le CCBE a adopté une nouvelle déclaration sur la migration en juin, soulignant la nécessité de protéger les droits fondamentaux des personnes nécessitant une protection internationale, d'assurer l'aide juridique et l'accès à un avocat, ainsi que l'importance de la formation des avocats en droit de la migration et de l'asile. Le CCBE a également participé à la première réunion du forum européen sur les migrations, organisée par la Commission européenne et le Comité économique et social européen (CESE). Cette réunion a rassemblé des experts nationaux et internationaux, des ONG, des représentants de l'UE, des réfugiés et des sauveteurs.

Le CCBE a récemment décidé de coopérer avec l'initiative de l'état de droit de l'American Bar Association (ABA ROLI) sur deux initiatives (dont le financement reste à obtenir) : tout d'abord, l'élargissement d'une plateforme d'assistance juridique par SMS, déjà développée pour la Turquie, à d'autres pays ; le soutien de l'assistance juridique aux réfugiés qui empruntent la route des Balkans occidentaux de la Turquie vers l'UE, en veillant à assurer que les réfugiés connaissent leurs droits en vertu du droit international et des réglementations nationales pour transiter en toute sécurité et en toute légalité à travers les Balkans ; le soutien du renforcement des capacités des fonctionnaires locaux qui entrent en contact direct avec les réfugiés pour répondre de manière appropriée et en toute légalité à la crise ; et le soutien de la sensibilisation du public pour une meilleure compréhension par les communautés locales des problèmes rencontrés par les réfugiés.

Le CCBE coopérera également avec l'Institut européen du droit (ELI) dans le cadre d'un projet sur la migration et l'état de droit qui se concentrera principalement sur les normes d'une procédure régulière applicables à la détention des demandeurs d'asile et des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier sur le territoire de l'UE. L'objectif est de produire du matériel aidant à la fois les juges des États membres de l'UE compétents pour statuer ou contrôler la légalité des décisions administratives relatives à la détention et les décideurs dans les procédures administratives.

Furthermore the CCBE supports a project proposal on training lawyers in migration law recently submitted for funding by the European Lawyers Foundation ELF in partnership with several member Bars.

Model Code of Conduct

Chair: Jędrzej KLATKA (Poland)

The Model Code of Conduct committee continues its work. The Model Code should serve as basis of inspiration when reviewing national rules. It would not hinder Bars and Law Societies to have different rules. It is hoped the work on the Model Code will be finalised in 2016.

PECO



Chair: Ranko PELICARIĆ (Croatia)
Vice-Chairs: Marc JOBERT (France)
Constantin PARASCHO (Romania)

The PECO committee has been particularly active in 2015.

Albania

On 12 October 2015, the CCBE sent a letter to the Prime Minister of the Republic of Albania reiterating its deep concerns about the implementation of fiscal cash registers for lawyers and VAT rules.

Azerbaijan

Following the first contact between the CCBE and the Azerbaijan Bar in 2014, the PECO committee organised a seminar on 'Lawyers' Ethics', jointly with the Bar Association of Azerbaijan and the National Academy of Justice of Azerbaijan, which took place on 27-28 April in Baku.

Belarus

Following a CCBE delegation's visit to the Belarusian Bar in January in Minsk, and a representative of the Belarusian Bar participating in the PECO committee meeting in February in London, the PECO committee met on 24 September in Minsk (where it had an in-depth exchange with the Bar on the situation of the legal profession in Belarus) and on 25 September, when it held a joint seminar with the Belarusian Bar on mediation.

Bosnia and Herzegovina

In March, the CCBE sent a letter to the authorities of Bosnia and Herzegovina in order to express its concern about two explosions at laws firms in the Federation of Bosnia and Herzegovina which led to the death of one lawyer. The CCBE urged the authorities to take all necessary measures to prevent violence against lawyers.



En outre, le CCBE soutient un projet sur la formation des avocats en droit de la migration récemment que la Fondation des avocats européens a présenté en partenariat avec plusieurs barreaux membres en vue d'en obtenir le financement.

Vers un modèle de code de déontologie



Président : Jędrzej KLATKA (Pologne)

Le comité « Vers un modèle de code de déontologie » poursuit ses travaux sur un modèle de code de déontologie, qui devrait servir d'inspiration lors de la révision des règles nationales. Il ne doit pas empêcher les barreaux de disposer de règles différentes. Les travaux devraient s'achever en 2016.

PECO

Président : Ranko PELICARIĆ (Croatie)
Vice-présidents : Marc JOBERT (France) et
Constantin PARASCHO (Roumanie)

Le comité PECO a été particulièrement actif en 2015.

Albanie

Le 12 octobre 2015, le CCBE a envoyé une lettre au Premier ministre albanais pour réitérer ses inquiétudes profondes au sujet de l'instauration des caisses enregistreuses fiscales pour les avocats et des règles en matière de TVA.

Azerbaïdjan

Après un premier contact entre le CCBE et le barreau azerbaïdjanais en 2014, le comité PECO a organisé un séminaire sur la déontologie des avocats avec le barreau azerbaïdjanais et l'Académie de justice d'Azerbaïdjan, les 27 et 28 avril à Bakou.

Biélorussie

Après la visite d'une délégation du CCBE au barreau biélorusse en janvier à Minsk, et la participation d'un représentant du barreau biélorusse à la réunion du comité PECO en février à Londres, le comité PECO s'est réuni le 24 septembre à Minsk (où un échange approfondi s'est tenu avec le barreau sur la situation de la profession d'avocat en Biélorussie) et le 25 septembre, lors d'un séminaire conjoint avec le barreau biélorusse sur la médiation.

Bosnie-Herzégovine

En mars 2015, le CCBE a envoyé une lettre aux autorités bosniennes afin d'exprimer sa préoccupation après deux explosions dans des cabinets d'avocats de la Fédération de Bosnie-Herzégovine qui ont entraîné la mort d'un avocat. Le CCBE a exhorté les autorités à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les violences à l'encontre des avocats.

Georgia

In March, at the request of the Georgian Bar Association, the CCBE carried out a survey of national rules concerning the ability of a bar president to practise his or her profession during the presidential term. In May, the CCBE sent a letter to various European organisations and institutions to raise its concerns about the continuing violations of the rights of lawyers in Georgia. The CCBE asked the European organisations and institutions to address the Georgian authorities with a request to provide information on any actions which have been undertaken by them with regard to these cases. On 7 November, CCBE President Maria Ślązak attended a conference, in Tbilisi, celebrating the 10th anniversary of the Georgian Bar Association. In the framework of the event, Maria Ślązak was awarded with the Order of Luarsab Andronikashvili for her generous contribution to the development of the Georgian Bar Association and to the protection of lawyer's rights. Maria Ślązak is the first ever foreign lawyer to be awarded with the Order of Georgian Bar Association.

Kosovo

On 10 June 2015, CCBE representatives participated in a roundtable discussion with the Kosovo Bar Association in Pristina, which considered the law on public notaries and representation by lawyers in court proceedings. That same day, the PECO committee met in Pristina, which allowed for a fruitful exchange with the Kosovo Bar on issues and challenges the profession is facing in Kosovo.

Moldova

In April 2015, the CCBE sent a letter to the Moldovan Parliament in order to support the Union of Advocates of the Republic of Moldova in their request to oppose any legislative initiative that would effectively and significantly dilute the role of advocates in Moldovan court proceedings. A number of members of the Moldovan Parliament had launched an initiative to amend the Code of Civil Procedure in order to expand the list of persons allowed to appear as representatives in proceedings before civil courts. In September, at the request of the Moldovan Bar, the CCBE carried out a survey on national rules regarding the composition and appointment of members of the Ethics/Disciplinary Committees of Bars/Law Societies across Europe.

Ukraine

In March, the CCBE supported the Ukrainian National Bar Association's (UNBA) plea that only advocates should be able to represent clients in civil court proceedings. Currently, any person in Ukraine can provide legal advice to clients and represent them in courts in civil proceedings, even if they do not have legal education. On 5-6 June, the International Bar Association, UNBA, CCBE and European Lawyers Foundation held a joint conference on 'Representation by Advocates in Court Proceedings' in Kiev. The aim of the conference was to support the UNBA and their request for advocates' representation in civil court proceedings. In August, the UNBA applied for membership to the CCBE. The application will most likely be put to CCBE members for approval at the Plenary Session in May 2016. On 9-10 October, the CCBE joined the Council of Europe and the UNBA at a conference on strategic planning, the aim of which was to provide the Ukrainian National Bar Association with experiences from other European countries to help them to prepare their strategy for the next five years.

Turkey

The CCBE continues to follow very closely developments in Turkey and their impact on the profession. In May 2015, the CCBE sent a letter to the Minister of Justice in Turkey expressing concerns with regard to the arrest of a lawyer. The CCBE also sent a letter of condolence to the Turkish Bar President following the death of one of their lawyers in the Ankara bombs in October.



Géorgie

En mars, à la demande du barreau géorgien, le CCBE a réalisé une enquête concernant les règles nationales relatives à la capacité d'un bâtonnier à exercer sa profession au cours de son mandat. En mai, le CCBE a envoyé un courrier à divers organismes et institutions européennes pour exprimer ses préoccupations vis-à-vis des violations persistantes des droits des avocats en Géorgie. Le CCBE a demandé aux organisations et institutions européennes de demander aux autorités géorgiennes des informations sur toutes les actions qu'elles ont entreprises face à ces cas. Le 7 novembre, la présidente du CCBE Maria Ślqzak a participé à une conférence à Tbilissi à l'occasion du dixième anniversaire du barreau géorgien. À l'occasion de cette conférence, Maria Ślqzak a été récompensée par l'Ordre de Luarsab Andronikashvili pour sa généreuse contribution au développement du barreau géorgien et à la protection des droits des avocats. Maria Ślqzak est la toute première avocate étrangère à être récompensée par l'ordre du barreau géorgien.

Kosovo

Le 10 juin 2015, les représentants du CCBE ont participé à une table ronde du barreau kosovar à Pristina visant à examiner la loi sur les notaires publics et la représentation par les avocats dans les procédures judiciaires civiles. Le même jour, le comité PECO a tenu à Pristina un échange fructueux avec le barreau kosovar sur les questions et les défis auxquels est confrontée la profession au Kosovo.

Moldavie

En avril 2015, le CCBE a envoyé une lettre au parlement moldave afin de soutenir le barreau moldave dans son opposition à toute initiative législative qui menacerait effectivement et considérablement le rôle des avocats dans les procédures judiciaires moldaves. Un certain nombre de députés moldaves avaient lancé une initiative visant à modifier le code de procédure civile afin d'élargir la liste des personnes autorisées à titre de représentants dans les procédures devant les juridictions civiles. En septembre, à la demande du barreau moldave, le CCBE a réalisé une enquête sur les règles nationales relatives à la composition et à la désignation des membres des comités de déontologie/discipline des barreaux en Europe.

Ukraine

En mars, le CCBE a soutenu l'argument du barreau ukrainien selon lequel seuls les avocats devraient être en mesure de représenter des clients dans les procédures judiciaires civiles. Actuellement, toute personne peut en Ukraine fournir des conseils juridiques à des clients et les représenter devant les tribunaux dans les procédures civiles, sans même posséder de formation juridique. Les 5-6 juin, l'IBA, le barreau ukrainien, le CCBE et la Fondation des avocats européens ont tenu une conférence conjointe à Kiev sur la représentation par les avocats dans les procédures judiciaires. Le but de la conférence était de soutenir le barreau ukrainien dans sa demande de représentation par des avocats dans les procédures judiciaires civiles. En août, le barreau ukrainien a demandé à adhérer au CCBE. La demande d'adhésion sera probablement soumise à l'approbation de la session plénière en mai 2016. Les 9 et 10 octobre, le CCBE a rejoint le Conseil de l'Europe et le barreau ukrainien lors d'une conférence sur la planification stratégique, dont l'objectif était d'offrir au barreau ukrainien l'expérience d'autres pays européens pour l'aider à préparer une stratégie quinquennale.

Turquie

Le CCBE continue de suivre de très près les évolutions en Turquie ainsi que leurs conséquences sur la profession. En mai 2015, le CCBE a envoyé une lettre au ministre turc de la justice pour exprimer ses inquiétudes à l'égard de l'arrestation d'un avocat. Le CCBE a également envoyé une lettre de condoléances au président du barreau turc à la suite du décès de l'un de ses avocats dans l'attentat qui a eu lieu à Ankara en octobre.

Surveillance

Chair: Iain G. MITCHELL, QC (United Kingdom)

Vice-Chairs: Mathias PREUSCHL (Austria)

Vincent NIORÉ (France)

Earlier this year, the CCBE decided to establish a Surveillance Working Group to continue the important work that was previously carried out under the umbrella of the IT Law Committee, dealing with government surveillance, mass data mining and professional secrecy.

The CCBE kept raising attention to this issue expressing its concern over the revelations of systematic government surveillance of European citizens, and calling on the European institutions to defend the confidentiality of lawyer-client communications as a key element of the rule of law.

In July 2015, the CCBE submitted comments to the French Constitutional Council as part of the review of the bill on intelligence, and made several suggestions to bring the law into compliance with the right to privacy and the right to legal advice.

The CCBE also warmly welcomed the European Parliament's Follow-up Resolution of 12 March 2014 on the electronic mass surveillance of EU citizens that was adopted in October and which included recommendations made by the CCBE. As a result, the resolution "underlines in particular the rights of EU citizens to be protected against any surveillance of confidential communications with their lawyers" and "calls on the Commission to present a communication on the protection of confidential communications in professions with legal professional privilege, by the end of 2016 at the latest". It also "stresses that a common definition of 'national security' is needed" in order to prevent abuses of power.

Training



Chair: Pier Giovanni TRAVERSA (Italy)

Reporting on European Judicial Training:

Since 2011, the European Commission has been gathering data on the training of legal practitioners in EU law and other Member State law. It is the Commission's aim to train 50% (700,000) of all EU legal practitioners by 2020. The CCBE provided the 2015 data on lawyers' training activities (covering the year 2014). On the occasion of the European Commission conference on 'European Cooperation on Judicial Training for Court Staff and Bailiffs' on 29-30 October, in which the CCBE participated, the European Commission published its final report, which includes for the first time a table with a breakdown per Member State for lawyers. The Commission stated that further European judicial training is needed more in some Member States than in others. The Commission also published an Advice to Training Providers.

Training conference in 2016:

As part of the CCBE activities to follow-up on the EU funded CCBE EIPA study on training of lawyers in EU law, published in July 2014, the CCBE is planning to hold a conference in the first half of 2016 on 'Training of lawyers – Challenges and Opportunities'. The conference will bring together Bars and Law Societies, private training providers as well as representatives from the European institutions to discuss the future of legal services and its impact on the training of lawyers.



Surveillance



Président : Iain G. MITCHELL, QC (Royaume-Uni)
Vice-présidents : Mathias PREUSCHL (Autriche) et
Vincent NIORÉ (France)

Le CCBE a décidé plus tôt dans l'année de créer un groupe de travail sur la surveillance pour poursuivre les travaux significatifs réalisés auparavant par le comité Droit des technologies de l'information, à savoir sur la surveillance par les gouvernements, l'exploitation de données de masse et le secret professionnel.

Le CCBE s'est efforcé d'attirer l'attention sur cette question en exprimant ses préoccupations face aux révélations de surveillance systématique des citoyens européens par les gouvernements, en appelant les institutions européennes à défendre la confidentialité des communications avocat-client comme élément fondamental de l'état de droit.

En juillet 2015, le CCBE a présenté des observations au Conseil constitutionnel français dans le cadre de l'examen du projet de loi sur le renseignement et a formulé plusieurs propositions pour assurer la conformité de la législation au droit à la vie privée et au droit à l'assistance d'un avocat.

Le CCBE a également salué le suivi de la résolution du Parlement européen du 12 mars 2014 sur la surveillance électronique de masse des citoyens de l'UE qui a été adoptée en octobre et qui comprenait des recommandations formulées par le CCBE. Par conséquent, le projet de résolution « insiste en particulier sur les droits des citoyens de l'Union à être protégés contre toute surveillance de communications confidentielles avec leurs avocats » et « invite la Commission à présenter une communication sur la protection des communications confidentielles dans les professions bénéficiant de la confidentialité des communications, et ce d'ici à la fin de 2016 au plus tard ». En outre, il « insiste sur la nécessité d'une définition commune de la sécurité nationale » de manière à garantir la sécurité juridique et à prévenir les abus de pouvoir.

Formation

Président : Pier Giovanni TRAVERSA (Italie)

Rapport sur la formation judiciaire européenne :

Depuis 2011, la Commission européenne collecte des données sur la formation des praticiens de la justice en droit de l'UE et d'autres États membres. L'objectif de la Commission est de former 50 % (soit 700 000) de tous les praticiens du droit dans l'UE d'ici à 2020. Le CCBE a fourni les données de 2015 sur les activités de formation des avocats (couvrant l'année 2014). À l'occasion de la conférence de la Commission européenne sur la coopération européenne en matière de formation judiciaire du personnel des tribunaux et des huissiers de justice, les 29 et 30 octobre, à laquelle le CCBE a participé, la Commission européenne a publié son rapport final, qui comprend pour la première fois un tableau avec des chiffres par État membre concernant les avocats. La Commission a déclaré que certains États membres nécessitent davantage de formation judiciaire que d'autres et a publié des conseils aux prestataires de formation.

Conférence sur la formation en 2016 :

Dans le cadre des activités de suivi par le CCBE de l'étude CCBE-IEAP financée par l'UE sur la formation des avocats en droit de l'UE, publiée en juillet 2014, le CCBE envisage d'organiser une conférence au premier semestre 2016 sur la formation des avocats, ses défis et ses enjeux. La conférence doit réunir les barreaux, les prestataires privés de formation et des représentants des institutions européennes pour discuter de l'avenir des services juridiques et de ses répercussions sur la formation des avocats.

Morgenbesser:

As part of the ongoing Evaluation of the Lawyers Directives, the CCBE adopted, in September, a position on the Morgenbesser case law in which it “recognises that Bars and Law Societies must ensure that they comply with their EU obligation and seeks to ensure that Bars and Law Societies consider, and properly assess, applications from semi-qualified candidates who wish to start or continue their legal training outside their home jurisdictions. (...) such qualifications should be assessed “having regard to the nature and duration of the studies and practical training”. The CCBE position also deals with the amendments to Directive 2005/36/EC on the recognition of Professional Qualifications, i.e. Directive 2013/55/EU, which provide that “the competent authority of the home Member State shall, when considering a request for authorisation to exercise the regulated profession, recognise professional traineeships carried out in another Member State”.

Clinical Legal Education:

Further to first contacts with the European Network for Clinical Legal Education (ENCLE) in 2014, the CCBE has strengthened its cooperation with ENCLE in 2015. The aim is to see how Bars and Law Societies can be better linked to legal clinics in their respective countries. Representatives of ENCLE participated in the CCBE Training Committee meeting in February where they presented ENCLE’s work across Europe. The CCBE participated in the third Annual ENCLE Conference which took place on 26/27 October 2015 in Budapest. In the past year, the CCBE has been collecting information from its members about specialisation regimes in 44 European jurisdictions. Based on this information, the CCBE carried out a comparative analysis of the various regimes, and published the results on the CCBE’s website and Training Blog.

The following items represent further actions done by the CCBE which are not tied to a specific committee.

CCBE ID card

The CCBE is continuing to promote the CCBE identity card and is encouraging more delegations to enter into a licensing agreement with the CCBE to produce the card at a national level. The CCBE identity card can have both national and cross-border benefits. It is a means to facilitate access to courts and institutions for lawyers in their home jurisdiction or outside their home jurisdiction, as it identifies the card holder as an admitted lawyer in one of the Member States. The card is also recognised by the European Court of Justice and the General Court. The CCBE is examining the issue of possibly reinventing the card so that it is more useful for modern day purposes.

Patents

The CCBE has regularly contributed to discussions regarding the setting up of a Unified Patents Court (UPC). In its submissions, the CCBE has sought to express views directed at ensuring that the UPC operates, from day one, in a manner which is both efficient and fair. This year, the Patents Working Group submitted comments on the Independence of the Boards of Appeal of the European Patent Office. This followed previous submissions regarding Representation before the UPC, the draft Rules of Procedure, a European Patent Litigation Certificate and a range of other issues.

Public procurement

The CCBE sent a letter to the European Commission in March raising concerns about the worrying developments in France where the government refused to implement the Directive’s provisions concerning legal services.



Morgenbesser :

Dans le cadre de l'évaluation en cours des directives avocats, le CCBE a adopté, en septembre, une position sur la jurisprudence Morgenbesser, dans laquelle il « reconnaît que les barreaux doivent s'assurer qu'ils respectent l'obligation à laquelle ils sont tenus par l'UE et vise à garantir que les barreaux considèrent et évaluent correctement les dossiers des candidats semi-qualifiés qui souhaitent commencer ou poursuivre leur formation juridique en dehors de leur juridiction d'origine. (...) ces qualifications devraient être évaluées compte tenu de la nature et de la durée des études et formations pratiques ». La position du CCBE traite également des modifications à la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, à savoir la directive 2013/55/UE, qui prévoit que « l'autorité compétente de l'État membre d'origine reconnaît, lorsqu'elle examine une demande d'autorisation d'exercer la profession réglementée, les stages professionnels effectués dans un autre État membre ».

Formation clinique du droit :

À la suite de premiers contacts avec l'ENCLE (European Network for Clinical Legal Education) en 2014, le CCBE a renforcé cette coopération en 2015. L'objectif est de voir comment mieux associer les barreaux aux cliniques juridiques dans leurs pays respectifs. Les représentants de l'ENCLE ont participé à la réunion du comité Formation du CCBE en février où ils ont présenté le travail de l'ENCLE à travers l'Europe. Le CCBE a participé à la troisième conférence annuelle de l'ENCLE qui a eu lieu les 26 et 27 octobre 2015 à Budapest.

Le CCBE a recueilli au cours de l'année des informations auprès de ses membres sur les régimes de spécialisation dans 44 juridictions européennes. Le CCBE a réalisé une analyse comparative des différents régimes à partir de ces informations et en a publié les résultats sur le site du CCBE et sur le blog sur la formation.

Les points suivants rapportent les actions du CCBE qui n'ont pas été élaborées dans le cadre des comités.

Carte d'identité du CCBE

La promotion de la carte d'identité du CCBE se poursuit et le CCBE encourage les délégations à conclure un accord de licence avec le CCBE pour produire la carte au niveau national. La carte d'identité du CCBE présente des avantages à la fois nationaux et transfrontaliers. Elle facilite l'accès d'un avocat aux tribunaux et institutions de leur juridiction d'origine ou d'autres juridictions en l'identifiant comme étant inscrit dans l'un des États membres. La Cour de justice et le Tribunal de l'Union européenne reconnaissent également la carte. Le CCBE examine la possibilité de revoir la conception de la carte pour l'adapter davantage aux usages modernes.

Brevets

Le CCBE contribue régulièrement aux discussions concernant la mise en place d'une juridiction unifiée du brevet. Dans ses observations, le CCBE s'efforce d'exprimer des avis visant à garantir que la juridiction unifiée fonctionne, dès le départ, d'une manière à la fois efficace et équitable. Cette année, le groupe de travail Brevets a présenté des observations sur l'indépendance des chambres de recours de l'Office européen des brevets, faisant suite à d'autres observations concernant la représentation devant la juridiction unifiée, son projet de règlement de procédure, un certificat de règlement des litiges en matière de brevets européens et d'autres questions connexes.

Marchés publics

Le CCBE a écrit à la Commission européenne en mars pour lui faire part de ses inquiétudes quant à l'évolution inquiétante en France, où le gouvernement a refusé de mettre en œuvre les dispositions de la directive concernant les services juridiques.

PROJECTS

PROJETS





The projects described below are all financed in part by the European Union and have been carried out in partnership with the European Lawyers' Foundation (ELF). More information about the ELF can be found: <http://europeanlawyersfoundation.eu/>.

Les projets décrits ci-dessous sont tous financés en partie par l'Union européenne. Ils ont été réalisés en partenariat avec la Fondation des avocats européens. Davantage d'informations concernant la Fondation sont disponibles à l'adresse <http://europeanlawyersfoundation.eu/>.

TRAINAC

For this project the CCBE, with the European Lawyers' Foundation, is undertaking a comprehensive analysis, from the point of view of defence practitioners, of the implementation at national level of the following procedural safeguards in criminal proceedings:

- the right to interpretation and translation (Directive 2010/64);
- the right to information (Directive 2012/13);
- the right of access to a lawyer and the right to have a third party informed upon deprivation of liberty and to communicate with third persons and with consular authorities while deprived of liberty (Directive 2013/48).

This analysis will identify how these Directives have been implemented at national level (in those countries where the Directives apply) and identify good practices which may be of assistance to Member States that are experiencing difficulties. Finally, the project will propose recommendations for an adequate fulfilment of the Directives' objectives. The project should be completed by April 2016.

TRAINAC

Dans le cadre de ce projet, le CCBE et la Fondation des avocats européens procèdent à l'analyse complète du point de vue des praticiens de la défense de la mise en œuvre au niveau national des garanties procédurales suivantes dans le cadre des procédures pénales :

- *le droit à l'interprétation et à la traduction (directive 2010/64) ;*
- *le droit à l'information (directive 2012/13) ;*
- *le droit d'accès à un avocat et le droit d'informer un tiers dès la privation de liberté et le droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires (directive 2013/48).*

Cette analyse déterminera la manière dont les directives ont été mises en œuvre au niveau national (dans les pays où les directives s'appliquent) et identifiera les bonnes pratiques qui peuvent aider les États membres qui connaissent des difficultés. Le projet prodiguera des recommandations pour atteindre correctement les objectifs de la directive. Le projet devrait être achevé d'ici avril 2016.

European Arrest Warrant (EAW)

In this project the CCBE, working together with the European Lawyers' Foundation, is aiming to contribute to the correct and consistent implementation of the European Arrest Warrant (EAW). The comprehensive analysis of the implementation of the EAW (Framework Decision 2002/584/JHA) in the different Member States will enumerate good practices that can be used to assist authorities in different Member States and the defence at a national level with any existing problems. The project will formulate recommendations to the EU institutions for future legislation. It will also recommend short-term actions to guarantee defence rights in EAW proceedings.

Mandat d'arrêt européen

Le CCBE travaille de concert avec la Fondation des avocats européens à ce projet visant à contribuer à la mise en œuvre correcte et cohérente du mandat d'arrêt européen (MAE). L'analyse complète de la mise en œuvre du mandat d'arrêt européen (décision-cadre 2002/584/JAI) dans les différents États membres du point de vue de la défense établira une série de bonnes pratiques pouvant aider les autorités et la défense au niveau national face aux problèmes existants. Le projet comprendra des recommandations aux institutions de l'UE dans la législation future ainsi que des recommandations sur les actions à court terme qui peuvent servir les droits de la défense dans les procédures de mandat d'arrêt européen.

Find-A-Lawyer 3 project (FAL 3)

The FAL 3 project will allow the CCBE to develop improvements to the FAL 1 Search Engine, the lawyer-search function housed on the European Commission's e-justice portal. It includes a feasibility study for new functionalities for the lawyers' search engine. FAL 3 will also cover the time gap between the delivery of the FAL 2 tool (verification of a lawyer's role in electronic proceedings) and the actual date of that project going live. During that period, the CCBE will host the FAL 2, provide helpdesk support to participating bars and newcomers, and perform integration testing with other electronic systems such as e-CODEX. The CCBE will also attempt to ensure comprehensive coverage of its member bars with the FAL 1 director, and a majority of them as participants in FAL 2.

Projet de moteur de recherche 3 (FAL 3)

Le projet de moteur de recherche 3 (FAL 3) permettra au CCBE d'améliorer le moteur de recherche 1, à savoir le moteur de recherche d'un avocat, qui est hébergé sur le portail e-Justice de la Commission européenne. Il inclut une étude de faisabilité de nouvelles fonctionnalités pour le moteur de recherche d'un avocat. Le moteur de recherche 3 comblera le délai entre la livraison du moteur 2 (vérification du titre d'avocat dans les procédures électroniques) et la date de mise en service du projet. Au cours de cette période, le CCBE hébergera le moteur 2, offrira un service d'assistance aux barreaux participant au projet ainsi qu'aux nouveaux barreaux et procédera aux essais d'intégration à d'autres systèmes électroniques tels qu'e-CODEX. Le CCBE tentera également d'assurer la couverture de tous ses barreaux membres avec le moteur 1 et que la majorité d'entre eux participent au moteur 2.



Multi-aspect initiative to improve cross-border videoconferencing

The project aims to promote the practical use of, and to share best practice on the organisational, technical and legal aspects of, cross-border videoconferencing in order to help improve the overall functioning of e-Justice systems in Member States and at European level. The project is coordinated by the Austrian Ministry of Justice. The CCBE's expertise in criminal and civil law allows it to identify cases that benefit from cross-border video-conferencing, and the CCBE seeks to ensure compliance with procedural rights and duties of the parties.

Initiative multiple pour l'amélioration de la visioconférence dans les affaires transfrontalières

Le projet vise à promouvoir l'utilisation concrète et le partage des bonnes pratiques de la visioconférence dans les affaires transfrontalières sur les aspects organisationnels, techniques et juridiques dans le but d'améliorer le fonctionnement général des systèmes de justice en ligne dans les États membres et au niveau européen. Le ministère autrichien de la justice coordonne le projet. L'expertise du CCBE en droit pénal et civil lui permet d'identifier les cas où la visioconférence dans les affaires transfrontalières est employée, et le CCBE vise à assurer le respect des droits et devoirs procéduraux des parties.



© NLshop - Fotolia.com

e-CODEX – e-Justice Communication via Online Data Exchange

The CCBE participates in the e-CODEX project which, among other things, aims to link national e-justice systems to each other to permit electronic communication exchange to facilitate the participation of lawyers in cross-border e-proceedings. In 2015, e-CODEX further developed its pilot phase and increased the testing of its use cases. The CCBE initiated a new use case in e-CODEX on lawyer-to-court communication, i.e. the European Payment Order (EPO), sent by lawyers. This use case is linked to the FAL 2 project since the electronic identity of the lawyers sending the EPO has to be validated.

e-CODEX - e-Justice Communication via Online Data Exchange

Le CCBE participe au projet e-CODEX qui a notamment pour objectif d'interconnecter les systèmes de justice en ligne nationaux pour que l'échange de communications électroniques facilite la participation des avocats aux procédures électroniques transfrontalières. En 2015, e-CODEX a poursuivi sa phase pilote et avancé dans ses essais de cas d'utilisation. Le CCBE a lancé un nouveau cas d'utilisation d'e-CODEX sur les communications entre un avocat et les tribunaux, avec l'injonction de payer européenne, envoyée par les avocats. Ce cas d'utilisation est lié au projet de moteur de recherche 2 étant donné que l'identité électronique des avocats qui envoient l'injonction de payer européenne doit être validée.





European Training Platform (ETP)

Through the ETP, lawyers will be able to search for training activities throughout the European Union. The ETP project ended in January when the test platform was presented to the Council's Working Group on e-Law (e-Justice). Work has now started to incorporate the ETP on the e-Justice portal in 2016.

Plateforme européenne de formation

Grâce à la plateforme européenne de formation, les avocats seront en mesure de trouver des activités de formation dans toute l'Union européenne. Le projet a pris fin en janvier lors de la présentation de la plateforme d'essai au groupe « Législation en ligne » du Conseil. Les travaux ont commencé afin d'intégrer la plateforme au portail e-Justice en 2016.

EVIDENCE – European Informatics Data Exchange Frameworks for Courts and Evidence

EVIDENCE aims at providing a road map (guidelines, recommendations, and technical standards) for developing the missing Common European Framework for the systematic and uniform application of new technologies in the collection, use and exchange of evidence. The road map will incorporate standardised solutions enabling more efficient regulation, treatment and exchange of digital evidence by law enforcement agencies as well as judges, prosecutors and lawyers practising in the criminal field. The CCBE contributed to the elaboration of e.g. data protection issues, mapping of obstacles and facilitating factors, and existing standards for treatment and exchange of electronic evidence.

EVIDENCE - European Informatics Data Exchange Frameworks for Courts and Evidence

EVIDENCE vise à fournir une feuille de route (directives, recommandations et normes techniques) pour le développement du cadre commun européen actuellement inexistant pour l'application systématique et uniforme des nouvelles technologies dans la collecte, l'utilisation et l'échange d'éléments de preuve. La feuille de route comportera des solutions normalisées pour une réglementation plus efficace, le traitement et l'échange des éléments de preuve numériques par les forces de l'ordre ainsi que les juges, les procureurs et les avocats exerçant au pénal. Le CCBE a notamment apporté sa contribution en ce qui concerne les aspects de protection des données, la cartographie des obstacles et des facteurs favorables ainsi que les normes existantes de traitement et d'échange de preuves électroniques.

GOVERNANCE & STAFF

DIRECTION ET PERSONNEL





Presidency

Présidence



Maria ŚLAZAK
CCBE President

Présidente du CCBE



Michel BENICHOU
CCBE First Vice-President

Premier vice-président du CCBE



Ruthven GEMMELL
CCBE Second Vice-President

Deuxième vice-président du CCBE



Antonín MOKRÝ
CCBE Third Vice-President

Troisième vice-président du CCBE

Finance Committee

Comité Finances



Chair: Iñigo NAGORE (Spain).

The Finance Committee prepares the CCBE budget and supervises the finances of the CCBE on a regular basis. Its functions are advisory and supervisory. The annual accounts are approved by an auditor agreed by the Plenary Session, and the balance sheet is published every year in the Banque Carrefour.

Président : Iñigo NAGORE (Espagne)

Le comité Finances établit le budget et contrôle de manière régulière les finances du CCBE. Il a une mission de conseil et de contrôle. Les comptes annuels sont approuvés par un commissaire aux comptes agréé par la session plénière. Le bilan est publié chaque année à la Banque carrefour des entreprises.

Staff

Personnel



Philip BUISSET is Secretary-General of the CCBE since March 2015.

Philip BUISSET est le secrétaire général du CCBE depuis mars 2015.





The work of the CCBE committees and working groups where CCBE positions are prepared is co-ordinated by four Senior Legal Advisors:

Simone CUOMO

Sieglinde GAMSJÄGER

Peter Mc NAMEE

Karine MÉTAYER

Jonathan GOLDSMITH: Consultant

Les travaux des comités et des groupes de travail du CCBE au sein desquels les prises de position du CCBE sont élaborées sont coordonnés par quatre conseillers juridiques seniors :

Simone CUOMO

Sieglinde GAMSJÄGER

Peter Mc NAMEE

Karine MÉTAYER

Jonathan GOLDSMITH est consultant.

On the administrative side:

Véronique JAMART is the Office Manager, dealing mainly with finance and the organisation of plenary sessions and standing committees and other events.

Alexandre MAHÉ is the Translator.

Orianne VAN DER LINDEN and Sophie TESTAERT, Secretaries, are also in charge respectively of relations with the membership and of the CCBE website and extranet.

We would like to thank our trainees in 2015: Olga COVALIOVA, Deyan DRAGANOV, Ondrej HOFMANN, Ülkü KANAATBILEN, Madeleine Louisa KELLEHER, Marie PILLON, Chiao SAMSENESENA, and Mónica VASCONCELOS PEDROSA DA SILVA.

Pour la partie administrative :

Véronique JAMART est responsable administrative et se charge principalement des finances et de l'organisation des sessions plénières et des comités permanents ainsi que d'autres événements.

Alexandre MAHÉ est traducteur.

Orianne VAN DER LINDEN et Sophie TESTAERT se chargent en outre respectivement des relations avec les membres et du site Internet et de l'extranet du CCBE.

Nous souhaitons remercier nos stagiaires en 2015 :

Olga COVALIOVA, Deyan DRAGANOV, Ondrej HOFMANN, Ülkü KANAATBILEN, Madeleine Louisa KELLEHER, Marie PILLON, Chiao SAMSENESENA et Mónica VASCONCELOS PEDROSA DA SILVA.



European Court of Human Rights,
November 2015



Tbilisi, November 2015

- Year in photos -

- Année en photos -



Japan, August 2015



Krakow, October 2015



Pristina, June 2015

Publisher / *Éditeur*: CCBE
Rue Joseph II, 40/8
B-1000 Bruxelles
T. +32 (0)2 234 65 10
F. +32 (0)2 234 65 11
www.ccbe.eu
ccbe@ccbe.eu

Editor / *Éditeur responsable*: Philip BUISSERET

Coordinator / *Coordinateur*: Madeleine Louisa KELLEHER

Contributors / *Contributeurs*: Simone CUOMO
Sieglinde GAMSJÄGER
Karine MÉTAYER
Peter MC NAMEE
Jonathan GOLDSMITH

Translator / *Traducteur*: Alexandre MAHÉ

Layout / *Mise en page*: Sophie TESTAERT

Printer / *Imprimeur*: IDENTIC
www.identic.be

Photography and illustrations / *Photographies et illustrations*:

© Fotolia - pages 45

Other photos or illustrations were provided by CCBE members or are the property of the CCBE.
Les autres photos et illustrations ont été fournies par les membres du CCBE ou sont la propriété du CCBE.



CCBE

Council of Bars & Law Societies of Europe
Conseil des barreaux européens

Rue Joseph II, 40/8
B-1000 Bruxelles

T.: +32 (0)2 234 65 10

F.: +32 (0)2 234 65 11

www.ccbe.eu - ccbe@ccbe.eu